



ACADÉMIE DE LIMOGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Haute-Vienne

Limoges, le 26 mars 2026

Service Division des personnels du 1^{er} degré

Sous-direction

Bureau Gestion collective

Référence DIPER1D/CV/SG/N°

Affaire suivie par :

Christophe Vaubourdolle

Tél : 05 55 11 42 95

Mél : christophe.vaubourdolle@ac-limoges.fr

Eric Scherpereel

Tél : 05 55 11 42 98

Mél : sylvain.gozalvo@ac-limoges.fr

Adresse postale :

13 rue François Chénieux

CS 23124

87031 Limoges cedex 1

adresse géographique :

5, allée Alfred Leroux, Limoges

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'Éducation nationale de la Haute-
Vienne
à

Mesdames et Messieurs les enseignants
du 1^{er} degré

S/c de Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement

S/c de Mesdames et Messieurs les
Inspecteurs de l'Éducation Nationale
chargés des circonscriptions du 1^{er} degré

Objet : Mouvement intra-départemental des personnels enseignants du premier degré, rentrée 2026

Réf. :

- Lignes directrices de gestion ministérielles du 22 octobre 2024 relatives à la mobilité des personnels du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports publiées au BOEN spécial n°5 du 31 octobre 2024
- Lignes directrices de gestion académiques relatives à la mobilité des personnels du Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, publiées le 13 février 2025
- Annexes lignes de gestion DSDEN 87 publiées le 13 février 2025

L'organisation du mouvement est un des actes majeurs de la gestion des ressources humaines et vise à permettre une mobilité des personnels enseignants.

Les affectations des personnels doivent répondre à un double enjeu : garantir, au bénéfice des élèves et de leurs familles, l'efficacité, la continuité et l'égalité d'accès au service public de l'éducation nationale et permettre aux enseignants d'exercer leurs fonctions dans les meilleures conditions.

Le mouvement intra-départemental de la rentrée 2026, harmonisé sur l'ensemble des départements de l'académie, est en conformité avec les priorités fixées par la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique.

1-Lignes directrices de gestion

L'académie décline les lignes directrices de gestion relatives à la mobilité des personnels du ministère de l'éducation nationale, telles que prévues par la loi de la transformation de la fonction publique du 6 août 2019.

Ces lignes académiques déterminent de manière pluri annuelles les orientations générales de la politique

de mobilité académique. Elles rappellent notamment les procédures de classement des candidatures au barème, par la prise en compte des priorités légales ou de bonifications départementales pour les personnels enseignants du 1^{er} degré.

Elles fixent également les modalités générales de sélection et d'affectation des candidats sur les postes spécifiques.

Ces priorités, bonifications et modalités de recrutement sont détaillées en annexe jointe, sur un extrait de ces lignes directrices de gestion

2- Calendrier général

Le mouvement des personnels enseignants du premier degré se déroulera à partir du 21 avril 2026. Les résultats seront publiés à partir du 17 juin 2026.

3- Accompagnement des personnels

La présente note de service sera communiquée à tous les enseignants rattachés à l'école quelles que soient les fonctions exercées y compris ceux qui se trouvent en position de congé de maladie, de maternité, de formation, de détachement, de disponibilité, de congé parental

Pour vous accompagner durant toute la procédure, une cellule d'accueil est à votre disposition pour vous donner toute information utile depuis le dépôt de votre candidature jusqu'aux possibilités d'affectation au :

05 55 11 40 22

Le site de la DSDEN sera également régulièrement mis à jour sur l'intranet de la DSDEN Haute-Vienne :

[Accueil du site](#) > [Espace personnels](#) > [Informations et gestion des personnels enseignants du 1er degré](#)

Deux réunions d'information destinées aux personnels qui seront en mobilité obligatoire (stagiaires rentrée 2026, entrants par mutations interdépartementales, personnels affectés à titre provisoire durant l'année précédente ou en réintégration à la rentrée 2025) seront organisées par visioconférence le **mardi 31 mars (17H30) et mercredi 1er avril (14H30)** au moyen du lien suivant :

<https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/invite/577690/creator/138412/hash/8c101084c55d3395503c439376f9b9754cbb1328>

Les conseillers RH de proximité informent tout au long de l'année les personnels sur les différentes voies de mobilités, sur rendez-vous.

Les décisions individuelles d'affectation seront publiées par mail et sur lprof à l'issue des opérations.


IA-DASEN
Bruno BREVET

Limoges, le 26 mars 2026

Service Division des personnels du 1^{er} degré

Sous-direction

Bureau Gestion collective

Référence DIPER1D/CV/SG/N°

Affaire suivie par :

Christophe Vaubourdolle

Tél : 05 55 11 42 95

Mél : christophe.vaubourdolle@ac-limoges.fr

Eric Scherpereel

Tél : 05 55 11 42 98

Mél : sylvain.gozalvo@ac-limoges.fr

Adresse postale :

13 rue François Chénieux

CS 23124

87031 Limoges cedex 1

adresse géographique :

5, allée Alfred Leroux, Limoges

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'Éducation nationale de la Haute-
Vienne
à

Mesdames et Messieurs les enseignants
du 1^{er} degré

S/c de Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement

S/c de Mesdames et Messieurs les
Inspecteurs de l'Education Nationale
chargés des circonscriptions du 1^{er} degré

Objet : Mouvement intra-départemental des personnels enseignants du premier degré, rentrée 2026

Réf. :

- Lignes directrices de gestion ministérielles du 22 octobre 2024 relatives à la mobilité des personnels du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports publiées au BOEN spécial n°5 du 31 octobre 2024
- Lignes directrices de gestion académiques relatives à la mobilité des personnels du Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, publiées le 13 février 2025
- Annexes lignes de gestion DSDEN 87 publiées le 13 février 2025

L'organisation du mouvement est un des actes majeurs de la gestion des ressources humaines et vise à permettre une mobilité des personnels enseignants.

Les affectations des personnels doivent répondre à un double enjeu : garantir, au bénéfice des élèves et de leurs familles, l'efficacité, la continuité et l'égalité d'accès au service public de l'éducation nationale et permettre aux enseignants d'exercer leurs fonctions dans les meilleures conditions.

Le mouvement intra-départemental de la rentrée 2026, harmonisé sur l'ensemble des départements de l'académie, est en conformité avec les priorités fixées par la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique.

1-Lignes directrices de gestion

L'académie décline les lignes directrices de gestion relatives à la mobilité des personnels du ministère de l'éducation nationale, telles que prévues par la loi de la transformation de la fonction publique du 6 août 2019.

Ces lignes académiques déterminent de manière pluri annuelles les orientations générales de la politique

de mobilité académique. Elles rappellent notamment les procédures de classement des candidatures au barème, par la prise en compte des priorités légales ou de bonifications départementales pour les personnels enseignants du 1^{er} degré.

Elles fixent également les modalités générales de sélection et d'affectation des candidats sur les postes spécifiques.

Ces priorités, bonifications et modalités de recrutement sont détaillées en annexe jointe, sur un extrait de ces lignes directrices de gestion

2- Calendrier général

Le mouvement des personnels enseignants du premier degré se déroulera à partir du 21 avril 2026. Les résultats seront publiés à partir du 17 juin 2026.

3- Accompagnement des personnels

La présente note de service sera communiquée à tous les enseignants rattachés à l'école quelles que soient les fonctions exercées y compris ceux qui se trouvent en position de congé de maladie, de maternité, de formation, de détachement, de disponibilité, de congé parental

Pour vous accompagner durant toute la procédure, une cellule d'accueil est à votre disposition pour vous donner toute information utile depuis le dépôt de votre candidature jusqu'aux possibilités d'affectation au :

05 55 11 40 22

Le site de la DSDEN sera également régulièrement mis à jour sur l'intranet de la DSDEN Haute-Vienne :

[Accueil du site](#) > [Espace personnels](#) > [Informations et gestion des personnels enseignants du 1er degré](#)

Deux réunions d'information destinées aux personnels qui seront en mobilité obligatoire (stagiaires rentrée 2026, entrants par mutations interdépartementales, personnels affectés à titre provisoire durant l'année précédente ou en réintégration à la rentrée 2025) seront organisées par visioconférence le **mardi 31 mars (17H30) et mercredi 1er avril (14H30)** au moyen du lien suivant :

<https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/invite/577690/creator/138412/hash/8c101084c55d3395503c439376f9b9754cbb1328>

Les conseillers RH de proximité informent tout au long de l'année les personnels sur les différentes voies de mobilités, sur rendez-vous.

Les décisions individuelles d'affectation seront publiées par mail et sur Iprof à l'issue des opérations.



I – LES CANDIDATURES

A. LE DEPOT DES CANDIDATURES

Tout enseignant, participant obligatoire ou non, pourra exprimer jusqu'à **50 vœux**.
Les enseignants devant participer obligatoirement au mouvement devront également formuler **au moins deux vœux groupes fléchés « mobilité obligatoire »**

Le dépôt des candidatures se fait obligatoirement par I-Prof

Accès au serveur du mardi 21 avril au mardi 5 mai 2026 à 12h00

Les modalités de connexion sont les suivantes :

- Vous accédez au mouvement via iprof depuis votre accès aréna
- Vous vous authentifiez en utilisant le même « code utilisateur » et le même « mot de passe » que pour @Mel ouvert.
- Vous cliquez sur l'icône I-prof puis sur « services » puis sur le lien Siam et enfin sur « phase intra départementale ».
- Vous cliquez ensuite sur « demande mutation » dans la barre de menu sur la gauche de l'écran.

N.B: Les enseignants qui entrent dans le département se connecteront sur leur boîte i-prof habituelle à l'aide de leurs identifiants et seront redirigés automatiquement vers le département de la Haute-Vienne.

En cas de difficultés de connexion au serveur SIAM, vous pourrez contacter la plateforme d'assistance mutualisée pour l'Education de la Région académique Nouvelle-Aquitaine (AMERANA) via le portail ARENA: <https://arena.ac-limoges.fr/arena/>.

L'accusé de réception ne doit pas être retourné pour confirmation de candidature.

La validation de vos vœux dans l'application mouvement 1D vaut participation définitive au mouvement.

Les vœux formulés sont définitifs et ne peuvent être supprimés ou modifiés après la fermeture du serveur.

Annulation de participation :

Il sera exceptionnellement possible d'annuler votre participation au mouvement à la suite de la fermeture du serveur : le document en annexe devra être transmis et reçu à la DSDEN au plus tard **le 12 mai 2026** uniquement au moyen du formulaire dédié annexé à la circulaire.

B. RETOUR DES PIECES JUSTIFICATIVES

Les pièces justificatives seront adressées à la Diper accompagnées du formulaire spécifique **au plus tard le 12 mai 2026**.

par mail à : diper.dsden87@ac-limoges.fr

ou par voie postale (DSDEN Haute-Vienne, 13 rue François Chénieux, CS23124, 87031 limoges cedex 1)

Les CV et lettres de motivation pour les candidatures sur postes à profil doivent être envoyées dans le même délai à la DSDEN à l'adresse mail diper.dsden87@ac-limoges.fr avec copie à l'IEN de circonscription concerné(e) par la candidature

Rappel des adresses de secrétariat de circonscription :

Haute-Vienne 1 : ce.0870074h@ac-limoges.fr Haute-Vienne 2 : ce.0870076k@ac-limoges.fr

Haute-Vienne 3 : ce.0875077w@ac-limoges.fr Haute-Vienne 4 : ce.0870073g@ac-limoges.fr

Haute-Vienne 5 : ce.0870077l@ac-limoges.fr Haute-Vienne 6 : ce.0870075j@ac-limoges.fr

Haute-Vienne ASH : ce.0871037e@ac-limoges.fr

C. COMMUNICATION ET CONTROLE DU BAREME

Les services départementaux assurent la vérification des éléments de barème, au regard de la situation individuelle de chaque agent et des pièces justificatives transmises.

Les candidats prendront connaissance de leur barème sur SIAM à partir du jeudi 28 mai 2026 à 12h00.

Ils pourront le cas échéant demander à la DSDEN une correction de ce barème au vu des éléments de leur dossier entre le jeudi 28 mai à 12h00 et le vendredi 12 juin 2026 à 12h00.

**Cette demande se fera au moyen du formulaire mis en annexe
par mail : diper.dsden87@ac-limoges.fr**

Après cette phase, à compter du vendredi 12 juin 2026 à 12H00, les barèmes ne sont plus susceptibles d'appel. Ils sont arrêtés définitivement par l'IA DASEN. Aucune contestation de barème ne pourra plus être formulée.

Les résultats d'affectation vous parviendront par mail et sur iprof à partir **du mercredi 17 juin 2026**

DSDEN de la Haute-Vienne Liste des annexes à la circulaire du mouvement, rentrée 2026

Circulaire annexe 1 : modalités de traitement des candidatures – rentrée 2026

Circulaire annexe 2 Extrait des LDG académiques : annexe départementale DSDEN 87

Annexe 3 Informations importantes

Annexe 4 Récapitulatif du barème

Annexe 5 Annexe formulaire bonification priorité légale

Annexe 6 formulaire annulation participation au mouvement

Annexe 7 formulaire demande de modification de barème

Annexe 8 Modalités de saisie des vœux

Annexe 9 Liste des écoles par circonscription/ Liste des décharges de direction d'écoles/ Liste des écoles en RP I(**document Rentrée 2025 susceptible de modification**)

Annexe 10 Organisation du temps scolaire des écoles (**document Rentrée 2025 susceptible de modification**)

Annexe 11 Liste des écoles en REP, REP+

Annexe 12 Liste des établissements spécialisés

Annexe 13 Liste des communes avec écoles éligibles en zones rurales isolées

Annexe 14 Récapitulatif acces à titre définitif directions d'écoles (LA DE)

Annexe 15 : liste des postes ASH (à venir)

CSA 3 février 2025

LDG Mobilité - ANNEXE HAUTE VIENNE

Tous les éléments mis à jour annuellement (calendrier, fiches de poste, éléments techniques nécessaires - listes des écoles, listes des zones géographiques, ...-) seront précisés dans une note départementale.

I LES MODALITES DE CANDIDATURE

A- LA LISTE DES POSTES :

1. Cas général :

La liste exhaustive des postes du département est accessible dans I-Prof.

Les postes effectivement vacants sont signalés par la lettre « **V** ».

Les candidats **peuvent demander tout poste**, les postes affichés non vacants pouvant devenir vacants en cours de mouvement.

Les candidatures peuvent porter sur des postes précis ou des postes situés dans des zones géographiques.

2. Informations sur certains postes à caractéristiques particulières :

a) Postes de titulaires remplaçants brigade :

Seuls ces postes peuvent ouvrir droit à l'indemnité de sujétions spéciales de remplacement (ISSR).

Les candidatures se font sur un poste étiqueté « brigade départementale de remplacement ». L'affectation sera suivie par le rattachement à une école.

L'affectation en brigade n'est pas compatible avec un temps partiel sur autorisation, sauf en cas d'annualisation acceptée par l'administration. En cas de temps partiel de droit, le brigadier sera affecté provisoirement sur des compléments de service (TRS).

b) Postes de compléments de service :

Ces postes ouvrent droit au remboursement des frais de déplacement selon la réglementation en vigueur. Il s'agit des groupements de service ("blocs") destinés à compenser des décharges (de directeurs, de maîtres-formateurs, syndicales, ou de temps partiels...).

c) Cas des écoles fonctionnant en regroupement (communal ou intercommunal) :

Les enseignants sont affectés sur des postes d'adjoints dans une des écoles du RPI mais peuvent exercer indifféremment sur l'une ou l'autre des écoles. (voir liste jointe)

d) Cas des écoles primaires :

Quel que soit le libellé du poste (élémentaire ou maternelle), les enseignants nommés dans ces écoles seront affectés indifféremment dans une classe maternelle ou une classe élémentaire selon la répartition retenue par le directeur après avis du conseil des maîtres.

Dans le cas où deux postes sont vacants ou susceptibles d'être vacants dans la même école primaire, à la fois en maternelle et en élémentaire, il est conseillé de formuler les deux vœux.

CSA 3 février 2025

B – LA SAISIE DES VŒUX

Un mode opératoire est disponible dans les documents mis en annexe.

Chaque candidat peut formuler jusqu'à 50 vœux au total

1. Les vœux précis « postes »

Il s'agit de vœux sur un établissement portant mention du lieu d'exercice, d'une nature de support et d'une spécialité. (type de vœu « établissement)

2. Les vœux « groupe » (2 au minimum pour les candidats obligatoires)

Les vœux groupes sont accessibles aux candidats obligatoires et non obligatoires. Il s'agit de vœux composés d'un ensemble de postes associé à une zone géographique prédéterminée. Formuler un vœu groupe implique la possibilité d'être affecté sur tout poste du groupe demandé.

Il existe deux types de « vœux groupes », les vœux groupes rattachés à des zones géographiques et des vœux groupes rattachés aux zones infra départementales. Dans les deux types de vœux, le candidat peut réordonner et ranger par ordre de préférence les postes disponibles à l'intérieur du groupe de postes : ce rangement crée un « sous rang de vœu » qui sera pris en compte par le barème pour classer les candidatures

Des vœux groupes sont fléchés « MOB » (mobilité obligatoire) : la demande de mutation d'un participant obligatoire est valide seulement lorsque deux vœux groupe « MOB » sont obligatoirement saisis.

Cependant, tout candidat peut saisir un ou des vœux groupes fléchés MOB, y compris des participants non obligatoires.

II – LES AFFECTATIONS

A – LE CLASSEMENT DES CANDIDATURES :

1. Le barème :

Le barème permet un classement indicatif des candidatures. Les affectations sont prononcées, en fonction de l'intérêt du service, par l'inspectrice d'académie.

L'algorithme examine les vœux ainsi :

1. priorité croissante, (validité du titre exigé, titre en cours d'acquisition ex : Cappei, LA directeur 2classes et +)
2. barème décroissant,
3. Rang du vœu croissant,
4. Sous-rang de vœu croissant
5. discriminant : En cas d'égalité de points à un même poste, les candidats sont départagés à l'ancienneté dans les fonctions d'enseignant du 1er degré, puis en cas de nouvelle égalité, en fonction de l'échelon, de l'ancienneté dans l'échelon.

En cas d'ultime égalité, un "tirage au sort" sera effectué par l'algorithme. Ce tirage au sort se fera sur la base d'un numéro affecté aléatoirement à chaque candidat pour la durée de la campagne.

CSA 3 février 2025

- **L'ancienneté d'échelon** : l'expérience du candidat sera valorisée notamment au regard de l'échelon détenu par l'enseignant
 - au 31 août de l'année N-1 par promotion ou avancement ;
 - au 1er septembre de l'année N-1 par classement ou reclassement lorsque l'enseignant n'était pas titulaire du corps des professeurs des écoles au 31 août de l'année N-1..
- **L'ancienneté dans les fonctions d'enseignant du 1^{er} degré** : appréciée au 01/09/N-1
- **Bonification au titre du handicap** : la bonification est attribuée pour les vœux qui permettent d'améliorer la situation médicale de l'enseignant bénéficiaire de l'obligation d'emploi (BOE), ou de son conjoint BOE, ou de l'enfant reconnu handicapé ou souffrant d'une grave pathologie, tels que définis par le médecin de prévention.
- **Réitération du premier vœu** : Bonification de la réitération du premier vœu jamais obtenu (vœu précis strictement identique à celui qui n'a pas été satisfait l'année précédente).
- **Affectation dans une école en REP/REP+ ou dans un quartier classé en « politique de la ville »** : valorisation de l'ancienneté d'affectation à titre définitif dans une école en REP, REP+ ou située dans un quartier politique de la ville. La bonification est prise en compte uniquement sur le dernier poste occupé dans le département. (liste des postes en annexe).
- **Affectation dans une école rurale isolée** : valorisation de l'ancienneté d'affectation à titre définitif dans une école d'une commune « rurale éloignée très peu dense » (classification INSEE /DEEP) ou dans une école en RPI avec une commune éligible. La bonification est prise en compte uniquement sur le dernier poste occupé dans le département. (liste des postes en annexe).
- **Affectation dans un établissement sensible** : valorisation de l'ancienneté d'affectation à titre définitif dans un IME, IEM, ITEP du département. La bonification est prise en compte uniquement sur le dernier poste occupé. (liste des postes en annexe).
- **Poste supprimé par mesure de carte scolaire** : bonification forfaitaire.
- **Rapprochement de conjoint** :
 - Bénéficiaires : personnels mariés avant le 31/12/N-1 ; personnels ayant conclu un pacte civil de solidarité avant le 31/12/N-1 ; concubins sous réserve que le couple vivant maritalement ait un enfant né au plus tard le 31/12/N-1.
 - Conditions : résidence administrative éloignée du lieu d'activité professionnelle du conjoint de plus de 60 km (référence mappy, chemin le plus court)
 - la bonification est accordée vers la commune de résidence professionnelle de l'agent : le premier vœu doit porter sur un vœu précis situé dans la commune, ou vœu géographique « commune » dans laquelle le conjoint exerce son activité professionnelle.La bonification ne peut être étendue à des communes limitrophes à un département voisin où exerce le conjoint.
Par contre, si la commune dans laquelle exerce le conjoint ne compte pas d'école, la bonification pourra être étendue aux communes limitrophes.

Si le conjoint n'a pas d'activité professionnelle, la bonification ne peut être accordée .

CSA 3 février 2025

- Si les deux parents sont enseignants, une seule demande est recevable

Pièces à fournir : une attestation professionnelle de moins de 3 mois indiquant le lieu exact de l'activité professionnelle du conjoint et justificatif de la situation familiale.

➤ **Rapprochement du détenteur de l'autorité parentale conjointe dans l'intérêt de l'enfant**

Dans le cadre de la mise en place d'une garde alternée, une personne souhaitant se rapprocher du lieu de scolarisation de l'enfant de moins de 18 ans au 01/09/N, peut bénéficier d'une bonification pour tous les vœux la rapprochant à moins de 20 kilomètres du lieu de scolarisation (référence mappy, chemin le plus court) .

Si les deux parents sont enseignants, une seule demande est recevable.

- Etre en poste dans le département à la rentrée N-1, dans un rayon géographique supérieur à 20 km du lieu de scolarisation.

Pièces à fournir : certificat de scolarité de l'enfant ; jugement du tribunal fixant le lieu de résidence de l'enfant et définissant les modalités d'exercice du droit de visite ou d'organisation de l'hébergement..

➤ **Parent isolé**

Bénéficiaires : Les personnes exerçant seules l'autorité parentale (veuves, veufs, célibataires), ayant à charge un ou des enfants de moins de 18 ans au 1er septembre N bénéficient d'une bonification, sous réserve que la demande soit motivée par l'amélioration des conditions de vie de l'enfant (facilité de garde quelle qu'en soit la nature, proximité de la famille, etc.).

pièces à fournir :

- photocopie du livret de famille ou de l'extrait d'acte de naissance du ou des enfants ;
- toute pièce officielle attestant de l'autorité parentale unique (enseignant vivant seul et supportant seul la charge du ou de plusieurs enfants) ;
- toute pièce attestant que la demande de mutation améliorera les conditions de vie de l'enfant (proximité de la famille, facilité de garde quelle qu'en soit la nature, etc.).

Attention : Certaines demandes de majoration de barème ci-dessous nécessitent obligatoirement la transmission de pièces justificatives complémentaires qui seront fournies au moyen d'un formulaire dédié

Les bonifications pour :

- Rapprochement de conjoint
- Rapprochement du détenteur de l'autorité parentale conjointe dans l'intérêt de l'enfant
- Parent isolé

Ne sont pas cumulables entre elles.

Le premier vœu et ses suivants correspondant aux critères sont bonifiés. Dès qu'un vœu ne répond plus aux critères, la bonification n'est plus appliquée aux vœux suivants.

CSA 3 février 2025

Pour les personnels participants obligatoires au mouvement, si aucun des vœux de la liste n'est satisfait, l'agent sera affecté à titre provisoire sur un poste restant vacant. S'il n'a formulé aucune demande valide le candidat obligatoire sera affecté à titre définitif (si le poste ne nécessite pas de titre particulier) sur un des postes restants à la suite des affectations de tous les candidats avec une demande valide.

Les personnels sont donc invités à prendre en compte ces modalités dans le nombre de vœux émis et leur hiérarchisation.

2. Règles Particulières :

- Dans le cas où la mesure de carte touche un support d'adjoint dans l'école, celle-ci s'applique à l'agent qui a la plus faible ancienneté de poste dans l'école sur des fonctions de même nature.
Observation importante : L'agent ayant la plus faible ancienneté de poste n'est pas forcément le dernier arrivé dans l'établissement. En effet, pour un enseignant arrivé dans l'établissement par mesure de carte scolaire, l'ancienneté de poste est celle obtenue dans la précédente affectation, à laquelle s'ajoute l'ancienneté acquise dans le poste actuel.
En cas d'égalité d'ancienneté de poste, c'est l'ancienneté dans les fonctions d'enseignant du 1^{er} degré, puis l'âge qui départage les personnels.
Pour toute fermeture de classe, le collègue peut se rapprocher de son IEN pour les modalités pratiques.
- Dans le cas où un autre poste se libérerait dans l'école ou une autre école du RP , l'enseignant dont le poste est supprimé est prioritaire pour rester sur un poste de même nature dans l'école ou une autre école du RPI, s'il le demande, quel que soit le rang du vœu (nature de poste identique, hors dispositif).
- En cas de mesure de carte scolaire prise entre les phases du mouvement, les enseignants bénéficient **des points de mesure de carte** pour l'année suivante.
- Dans le cas d'une fusion d'écoles où deux directeurs seraient concernés, une priorité de maintien sera accordée au directeur qui bénéficie de la plus grande ancienneté de nomination sur l'un des deux postes de direction du groupe. L'autre directeur bénéficiera d'une priorité au mouvement pour un poste de directeur sur une école équivalente à celle occupée. L'équivalence sera appréciée par rapport au groupe indiciaire de rémunération. Si l'un des deux directeurs est volontaire pour participer au mouvement, il bénéficiera d'une priorité pour un poste de direction équivalent à celui de l'école quittée. Il pourra également bénéficier d'une priorité sur un poste d'adjoint éventuellement créé dans l'école fusionnée.

Cas particulier: Les fusions d'écoles, conduisant à la création d'un poste de direction « à profil » entraînent l'application de la règle des affectations après entretien par commission, (que les directions initiales aient déjà été profilées ou non).
- Un enseignant **nommé à titre provisoire à la rentrée N-1** sur un poste de direction d'école **publié vacant ou révélé vacant avant la date de publication des résultats du mouvement** est prioritaire sur ce poste, sur tout autre candidat, si c'est son vœu n°1 et s'il est inscrit sur la liste d'aptitude.
- Un enseignant **nommé à titre provisoire à la rentrée N-1** sur un poste de conseiller pédagogique **publié vacant ou révélé vacant avant la date de publication des résultats du mouvement** est prioritaire sur ce poste, sur tout autre candidat, si c'est son vœu n°1 et s'il est détenteur du CAFIPEMF.

CSA 3 février 2025

➤ **Dans le cas des postes nécessitant de détenir un CAPPEI :**

Les enseignants titulaires du CAPPEI qui obtiendront un poste qui relève de l'adaptation scolaire ou de la scolarisation des élèves en situation de handicap (ASH) pour lequel ils détiennent ou non une certification avec le module de professionnalisation ou le module approfondissement correspondant seront affectés à titre définitif.

Les enseignants non titulaires du CAPPEI qui obtiendront un poste qui relève de l'adaptation scolaire ou de la scolarisation des élèves en situation de handicap (ASH) seront affectés à titre provisoire.

Les enseignants qui seront retenus sur les postes en vue de suivre la formation au CAPPEI seront affectés à titre provisoire. L'affectation sera prononcée à titre définitif dès lors qu'ils auront obtenu la certification, leur poste antérieur leur est conservé et donné au mouvement à titre provisoire jusqu'à la date du résultat CAPPEI.

B – LES AFFECTATIONS APRES ENTRETIEN :

Afin de faciliter la meilleure adéquation poste/profil sur les postes spécifiques du 1er degré, un appel à candidatures est organisé.

Les enseignants qui se portent candidats, d'une part participent au mouvement informatisé et d'autre part candidatent obligatoirement par la communication d'un CV et d'une lettre de motivation. Ces éléments constituent une première étape de sélection des candidatures, préalable à l'entretien

La composition de la commission d'entretien chargée d'examiner les candidatures est communiquée à l'ensemble des candidats.

A l'issue de la commission, L'IA DASEN arrête le classement des candidats retenus.

Liste des postes ciblées par cette mesure:

- Les postes d'accueil et de scolarisation des enfants de moins de trois ans, étiquetés CL EX METH PEDA;
- Les postes de direction suivants : avec décharge totale, en REP+ et en REP.
- Les postes ASH suivants :
 - Coordonnateurs et enseignants : CDOEA, APEV et UPE2A, CMPP ;
 - Enseignant unité d'enseignement Autisme.
- Les postes de coordonnateurs REP/REP+ : les candidats doivent impérativement rencontrer l'IEN et les principaux des collèges concernés qui porteront un avis sur les candidatures ;
- Le poste du dispositif autorégulation
- Les postes de conseillers pédagogiques ;
- Les postes d'ERUN (enseignants référents pour les usages du numérique) ;
- Les postes de chargés de mission.
- le poste de directeur référent
- USEP

Une fiche de poste est publiée en annexe pour chacun de ces postes.

CSA 3 février 2025

NB : les candidatures effectuées par le biais des vœux groupes sont inopérantes pour les postes à profil.

Mouvement spécifique interdegré : La circulaire académique met en place des modalités de candidature spécifiques dans le cadre d'un mouvement interdegré, sur des postes spécifiques réservés aux détenteurs du CAPPEI / 2CA-SH/CAPA SH:

- Enseignants Référents (ERSEH).
- SAPADHE -(coordonnatrice et enseignants en milieu hospitalier – HME/ Esquirol)
- ULIS 2nd degré.
- enseignant ressource TSA et TCC
- enseignant en milieu pénitentiaire.
- Classe relais

ANNEXE « INFORMATIONS IMPORTANTES » (MAJ du 27 mars 2026)

Le calendrier des élections municipales conduit à reporter les opérations de carte scolaire à l'issue des vacances de printemps. Cette situation a un impact sur le calendrier du mouvement intradépartemental : l'ouverture des candidatures sur le serveur interviendra à compter du 21 avril 2026 et les résultats seront publiés à partir du 17 juin 2026.

Compte-tenu des modifications qui seront décidées lors des opérations de carte scolaire, qui seront postérieures à l'ouverture du serveur du mouvement intradépartemental, **un additif à cette annexe sera publié sur le site intranet avec information dans les lettres hebdo pendant la période de candidature afin d'informer des mesures de carte scolaire (ouvertures et fermetures de classe).**

Un additif à cette annexe complètera les points suivants :

- **Carte scolaire : ouvertures et fermetures de postes**

- **Postes stagiaires non mis au mouvement**

I DIFFERENCES ENTRE LES POSTES TR ET TRS

Un **titulaire remplaçant (TR)** est un professeur des écoles titulaire affecté sur un poste de remplacement. Sa mission principale consiste à assurer le remplacement des enseignants absents dans les cas suivants (liste non exhaustive), :

- des absences de courte durée (maladie, formation, autorisations d'absence...)
- des absences longues (congé maternité, congé longue maladie...)
- des besoins liés au fonctionnement du service (décharges de direction, stages de formation)

Le TR est rattaché administrativement à une **école de rattachement administratif**. Le TR peut être mobilisé sur tout le département selon les besoins du service. Il bénéficie de l'indemnité de sujétion spécial de remplacement (ISSR)

Un **titulaire remplaçants de secteur (TRS)** est un enseignant titulaire affecté sur des compléments de temps partiels ou des décharges statutaires. Il n'a pas vocation première à remplacer des absences imprévues mais à :

- compléter des services incomplets
- assurer des décharges (direction, temps partiel, PEMF...)
- intervenir sur plusieurs écoles selon un emploi du temps défini

Le TRS dispose généralement d'un service annualisé ou organisé à l'année scolaire. Son affectation peut être composée de plusieurs fractions de postes.

- **Candidatures sur les poste TRS titulaire remplaçants de secteurs**

Depuis la rentrée 2021, les postes de TRS à titre définitif sont implantés dans les écoles et visibles sur le serveur de la même façon.

Exemple :

M X devient TRS dans une école. Sous réserves d'autres contraintes de service (**accueil d'un stagiaire notamment**), il couvrira la quotité à y pourvoir (décharge de direction) et son service sera complété par d'autres besoins dans les écoles environnantes. Ce complément sera fixé annuellement par l'IEN.

Il n'est plus possible de demander des postes de TRS à titre provisoire.

Postes ASH:

- Visibilité des supports ASH attribués par le mouvement interdegré

Les supports ASH attribués par le mouvement interdegré sont bloqués dans MVT1D

A la rentrée 2026, une part significative des postes ASH bascule dans le mouvement interdegré , que vous pouvez consulter en suivant le lien ci-dessous :

<https://www.ac-limoges.fr/mouvement-intra-academique-et-specifique-des-personnels-enseignants-d-education-et-d-orientation-122086>

Rappels :

Vœu précis, vœu groupe et vœu groupe à mobilité obligatoire :

Vœu précis : une fonction sur un établissement ; ex : adjoint élémentaire sur l'école X

Vœu groupe : une fonction ou un regroupement de fonctions associé avec une zone géographique (voir annexe sur la composition des vœux groupe)

Vœux groupes sur la commune de Limoges : les postes enseignants élémentaires et enseignants maternelles sont divisés en 4 groupes en éducation prioritaire ou hors éducation prioritaire.

Vœu groupe à Mobilité Obligatoire : un vœu groupe fléché « MOB » dans l'application mobilité. Un participant obligatoire doit impérativement en saisir au moins deux. Un participant non obligatoire peut également saisir ce type de vœu (voir annexe sur la composition des vœux groupes fléchés « MOB »)

Les vœux groupes MOB sont élargis à la zone d'une circonscription afin d'optimiser les candidatures au mouvement tout en permettant de ranger tous les postes par ordre de préférence. Ces nouveaux vœux groupes MOB permettent de classer un grand nombre de postes selon les circonscriptions tout en préservant la possibilité de composer de nombreux vœux précis .

Poste à profil : Mise à jour en cours

Toute candidature à un poste à profil doit obligatoirement faire l'objet de la transmission d'un CV, et d'une lettre de motivation spécifique au poste sollicité. Ces documents doivent être adressés avant **le (date avec mise à jour en cours)** à l'adresse mail diper.dsden87@ac-limoges.fr avec copie à l'IEN de circonscription concerné(e) par la candidature.

Ces éléments constituent une première étape de sélection des candidatures, préalable à l'entretien

Retour des CV lettres de motivation pour postes à profil :

Rappel des adresses de secrétariat de circonscription :

Haute-Vienne 1 : ce.0870074h@ac-limoges.fr Haute-Vienne 2 : ce.0870076k@ac-limoges.fr

Haute-Vienne 3 : ce.0875077w@ac-limoges.fr Haute-Vienne 4 : ce.0870073g@ac-limoges.fr

Haute-Vienne 5 : ce.0870077l@ac-limoges.fr Haute-Vienne 6 : ce.0870075j@ac-limoges.fr
Haute-Vienne ASH : ce.0871037e@ac-limoges.fr

- Accusé de réception avec barème : comprendre les priorités appliquées sur vos vœux

L'attribution de certains postes (directions d'école hors postes profilés, postes avec cappei, EMF...) se fait en fonction du barème mais aussi, et en préalable, en fonction du titre détenu par le candidat (le titre permet l'obtention du poste à titre définitif , mais aussi de donner priorité sur le poste par rapport aux autres candidats sans titre). Certaines règles particulières prévues dans les lignes directrices de gestion

donnent également une priorité absolue (mesures de carte scolaire, directions d'écoles occupée l'année précédente à titre provisoire...).

Ces priorités sont traduites dans votre accusé de réception avec barème, vous trouverez dans le récapitulatif ci dessous une grille vous permettant de comprendre la priorité appliquée à votre vœu.

Rappels :

- **Suppression de la phase de confirmation de candidature**

L'accusé de réception ne doit désormais plus être retourné pour confirmation de candidature.

La validation de vos vœux dans mouvement 1D vaut donc participation définitive au mouvement.

Les vœux formulés sont définitifs et ne peuvent être supprimés ou modifiés après la fermeture du serveur.

Annulation de participation :

Il sera exceptionnellement possible d'annuler votre participation au mouvement à la suite de la fermeture du serveur : le document en annexe devra être transmis et reçu à la DSDEN au plus tard **le 22 avril 2025** uniquement au moyen du formulaire dédié annexé à la circulaire.

nature du poste	situation de l'enseignant, avec ou sans titre	Priorité appliquée sur le vœux	type de nomination
tout poste d'adjoint non-spécialisé	avec ou sans titre	50	définitif
postes de l'enseignement spécialisé (sauf recrutement par commission ou mouvement interdegré)	détenteur du CAPPEI ou équivalent, dans l'option correspondante au poste ou option différente de celle du poste	10	définitif
	Non spécialisé	20 à 50	provisoire
Direction d'Ecole (maternelle ou élémentaire) non profilée	inscrit sur liste d'aptitude de direction d'école élémentaire ou maternelle de 2 classes et plus en cours de validité	10	définitif
	adjoint sans liste d'aptitude valide	20 à 50	provisoire
règle particulière directeur école à titre provisoire	Un enseignant nommé à titre provisoire à la rentrée N-1 sur un poste de direction d'école publié vacant ou révélé vacant avant la date de publication des résultats du mouvement est prioritaire sur ce poste, sur tout autre candidat, si c'est son vœu n°1 et s'il est inscrit sur la liste d'aptitude.	1	définitif
Postes de maîtres formateurs	titulaire du CAFIPEMF	10	définitif
	Non titulaire du CAFIPEMF et non inscrit	20 à 50	Provisoire (+ le poste perd sa qualité de poste d'application pour l'année scolaire)
règle particulière mesure de carte scolaire	Dans le cas où un autre poste se libérerait dans l'école ou une autre école du RP, l'enseignant dont le poste est supprimé est prioritaire pour rester sur un poste de même nature dans l'école ou une autre école du RPI, s'il le demande, quel que soit le rang du vœu (nature de poste identique, hors dispositif).	1	définitif
règle particulière mesure de carte scolaire- direction école non profilée	Dans le cas d'une fusion d'écoles où deux directeurs seraient concernés, une priorité de maintien sera accordée au directeur qui bénéficie de la plus grande ancienneté de nomination sur l'un des deux postes de direction du groupe. L'autre directeur bénéficiera d'une priorité au mouvement pour un poste de directeur sur une école équivalente à celle occupée. L'équivalence sera appréciée par rapport au groupe indiciaire de rémunération. Si l'un des deux directeurs est volontaire pour participer au mouvement, il bénéficiera d'une priorité pour un poste de direction équivalent à celui de l'école quittée. Il pourra également bénéficier d'une priorité sur un poste d'adjoint éventuellement créé dans l'école fusionnée.	1	définitif

Lors de la phase de vérification du barème, il vous appartient impérativement de vérifier ces éléments et revenir vers la DIPER pour signaler toute anomalie et poser toute question.

Barème départemental DSDEN Haute-Vienne MAJ GT 27 Janvier

Barème départemental DSDEN Haute-Vienne MAJ GT 27 Janvier					
motif	barème				modalités
Situation familiale					
Rapprochement de conjoint	3 points forfaitaires	Bénéficiaires : personnes mariées avant le "31/12/N-1"; personnels ayant conclus un pacte civil de solidarité avant le "31/12/N-1" ; concubins sous réserve que le couple vivant maritalement ait un enfant né au plus tard le "31/12/N-1" ; sur vœux précis commune ou vœux géographique commune dans laquelle le conjoint exerce, ou commune limitrophes si la commune n'a pas d'école Conditions : résidence administrative éloignée du lieu d'activité professionnelle du conjoint de plus de 60 km (référence mappy, chemin le plus court).			
Autorité parentale conjointe	3 points forfaitaires	Dans le cadre de la mise en place d'une garde alternée, une personne souhaitant se rapprocher du lieu de scolarisation de l'enfant de moins de 18 ans, peut bénéficier d'une bonification pour tous les vœux la rapprochant à moins de 20 kilomètres du lieu de scolarisation (référence mappy, chemin le plus court). Si les deux parents sont enseignants, une seule demande est recevable. - Etre en poste à la rentrée "N-1" dans un rayon géographique supérieur à 20 km du lieu de scolarisation			
Parent isolé	0,5 point forfaitaire	Les personnes exerçant seules l'autorité parentale (veuves, veufs, célibataires), ayant à charge un ou des enfants de moins de 18 ans au 1er septembre "N" bénéficient d'une bonification forfaitaire, sous réserve que la demande soit motivée par l'amélioration des conditions de vie de l'enfant (facilité de garde quelle qu'en soit la nature, proximité de la famille, etc.).			
Handicap	100 points	attribution pour les vœux portants sur des postes confirmés par le médecin de prévention			
Expérience et parcours professionnel : ancienneté d'échelon — au 31 août de l'année N-1 par promotion ou avancement ; — au 1er septembre de l'année N-1 par classement ou reclassement lorsque l'enseignant n'était pas titulaire du corps des professeurs des écoles au 31 août de l'année N-1.	points	INSTITUTEURS	PE CN	PE HC	PE CE
	0,75	1 à 3	2		
	0,75	4	3		
	1	5	4		
	1,5	6 à 7	5		
	2	8	6		
	2,5	9 à 10	7		
	3	11	8	1	
	3		9	2	
	3		10	3	1
	3,5		11	4	2
4			5	3	
4,5			6	4	
4,5			7		
5				5	
Expérience et parcours professionnel : Ancienneté dans les fonctions d'enseignant du 1er degré	1.5 points	Ancienneté dans les fonctions appréciée au 01/09/"n-1"			
Mesure de carte scolaire	25 points	suppression du poste par mesure de carte scolaire valable sur tous les vœux			
renouvellement du premier vœu	1 point par an plafonné à 5 ans	uniquement sur le même vœu précis numéro 1			
Ecoles rurales isolées	1 point par an plafonné à 5 ans	liste des écoles en annexe de la note départementale (classification INSEE - 1-RETP) + écoles en RPI avec des écoles de communes éligibles			
Affectations sensibles ITEP, IME	1 point par an plafonné à 5 ans				
Ecoles en REP REP+ et PDV	1 point par an plafonné à 5 ans	liste des établissements concernés en annexe de la note départementale			

**Bordereau des pièces justificatives à retourner à la DSDEN 87- division des personnels pour le
12 mai 2026 délai de rigueur**

Par mail : diper.dsden87ac-limoges.fr

Par courrier :

DSDEN87

Division des personnels 1D

13 rue François Chénieux

CS 23124

87031 Limoges Cedex 1

Priorités concernant Mme / M Nom..... Prénom Née le	Pièces transmises par l'intéressé(e)	Visa De contrôle DP
Rapprochement de conjoints Sont considérés comme conjoints les personnes mariées, pacsées et les personnes non mariées ayant un ou des enfants de moins de 18 ans au 01/09/2026.		
Pour les agents Pacsés : attestation de Pacs + extrait d'acte de naissance de moins d'un an au 1 ^{er} mars 2026		
Pour les agents mariés et/ou ayant un ou des enfant(s) commun(s) : photocopie du livret de famille		
Justificatifs attestation professionnelle de moins de trois mois mentionnant le lieu de travail		
Au titre de l'autorité parentale conjointe Photocopie du livret de famille ou extrait de l'acte de naissance. Décision de justice concernant la garde et/ou la résidence de l'enfant de moins de 18 ans au 01/09/2025. Toute pièce attestant de la domiciliation de l'enfant. Le cas échéant, une attestation sur l'honneur signée des deux parents fixant les modalités d'exercice du droit de visite ou d'organisation de l'hébergement.		
Au titre de parent isolé : Photocopie du livret de famille. Photocopie de la notification de soutien familial de la CAF. Tout justificatif permettant d'établir la situation.		
Observations :		

**MOUVEMENT INTRADEPARTEMENTAL DES ENSEIGNANTS DU 1^{ER} DEGRE
ANNULATION D'UNE CANDIDATURE ENREGISTREE SUR SIAM-MVT1D
POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2026**

**A retourner impérativement à la division du personnel
Reçu au plus tard le 12 mai 2026- délai de rigueur**

***un accusé de réception émanant de la division du
personnel doit impérativement vous être adressé en
retour pour valider la démarche d'annulation***

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

Affectation :

**déclare par le présent formulaire demander l'annulation de sa participation au mouvement
intradépartemental des enseignants du 1^{er} degré de Haute-Vienne**

Signature

Le :

Enseignants du 1^{er} degré

Mouvement intra départemental

Demander sa mutation

Je suis participant obligatoire

Je suis un enseignant dans l'une des situations suivantes : stagiaire, sans affectation, en réintégration ou sur un poste à titre provisoire et je dois participer au mouvement.

Je suis participant non obligatoire

Je suis un enseignant affecté à titre définitif sur un poste et je souhaite participer au mouvement.

Que je sois participant obligatoire ou non obligatoire, j'ai deux possibilités pour exprimer mes vœux

Je n'ai pas vocation à faire de vœux sur mon propre poste.

Si je n'obtiens pas satisfaction au mouvement, je reste titulaire de mon poste.

Vœux groupes

Plusieurs postes sont proposés dans un même groupe. Les vœux groupe remplacent les vœux géographiques et les vœux larges.

Il existe deux types de groupes :

Groupe « assimilé commune » : les postes du groupe sont géographiquement localisés dans la même commune.

Groupe « autres » : panachage des postes au sein du groupe.

Vœux sur un poste

(Un poste identifié unitairement)

Il est possible de faire un vœu poste et un ou plusieurs vœux groupes comprenant ce poste.

⚠ Si vous êtes participant obligatoire au mouvement, vous devez formuler un minimum de vœux groupes « MOB » (mobilité obligatoire). Pensez à vérifier le nombre de vœux « MOB » à formuler dans votre note départementale ou directement auprès de votre DSDEN.

Bon à savoir

- Vous pouvez panacher les vœux groupes et les vœux sur un poste précis dans votre demande de mutation.
- **Tous les postes sont susceptibles d'être vacants au mouvement !** En effet, l'algorithme cherche à pourvoir en même temps les postes vacants et ceux libérés par les candidats qui obtiennent une mutation. Avec les vœux groupes, vous ne passez pas à côté des postes libérés par vos collègues participants au mouvement !
- Un poste vous intéresse plus particulièrement dans un groupe ? Vous avez la possibilité de **classer les postes au sein d'un groupe par ordre de préférence**. L'algorithme cherche à satisfaire votre vœu de meilleur rang (ou sous-rang de vœu pour un vœu groupe) !
- Vous ne connaissez pas les postes offerts au mouvement ? **Consultez** la rubrique « **postes mis au mouvement** ».
- Vous souhaitez muter en **famille** ? Vous pouvez **lier vos vœux à ceux de votre conjoint pour faciliter le rapprochement**.



Les résultats sont publiés sur l'application MVT1D. Un arrêté d'affectation officiel vous est ensuite notifié, selon le calendrier en vigueur dans votre département.



MUTATION INTRA-DEPARTEMENTALE FORMULATION DE LA DEMANDE DANS MVT1D

Les participants aux mouvements

Je suis participant obligatoire

Je suis un enseignant dans l'une des situations suivantes : stagiaire, sans affectation, en réintégration ou sur un poste à titre provisoire et je dois participer au mouvement .

Je suis participant non obligatoire

Je suis un enseignant affecté à titre définitif sur un poste et je souhaite participer au mouvement.

Si je n'obtiens pas satisfaction au mouvement, je reste titulaire de mon poste.

Deux possibilités pour effectuer une demande de mutation

Vœux groupe

Plusieurs postes sont proposés dans un même groupe. Les vœux groupe remplacent les vœux géographiques et les vœux larges.

Il existe deux types de groupe :

Groupe « assimilé commune » : tous les postes du groupe sont géographiquement localisés dans la même commune.

Groupe « autre » : ensemble de postes au sein du groupe.

⚠ Certains groupes sont des groupes étiquetés « mobilité obligatoire ».

Si vous êtes participant obligatoire au mouvement, vous devez formuler un minimum de vœux groupe « MOB » (mobilité obligatoire). Pensez à vérifier le nombre de vœux groupe « MOB » à formuler dans votre note départementale ou auprès de votre DSDEN.

Vœux sur un poste

(Un poste identifié unitairement)

Il est possible de faire un vœu poste et un ou plusieurs vœux groupes comprenant ce poste.

1^{ères} étapes pour effectuer une demande de mutation

1 Pour effectuer votre demande de mutation cliquez ici.

Mouvement

Jane DOE
mail.gestDept083@ac-xxx.fr
PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE
Se déconnecter

Mouvement intra-départemental VAR
Demande de mutation

Vous n'avez pas encore créé votre demande de mutation.

Créer ma demande de mutation

Demande de mutation

Éléments de bonifications

Accusés de réception

Résultat de la demande de mutation

Fiche de synthèse

2 Vous n'avez pas encore créé votre demande de mutation, vous pouvez cliquer sur « créer ma demande de mutation »

La saisie d'un vœu

3 Pour saisir un vœu, cliquez sur « ajouter un vœu ».

Mouvement intra-départemental VAR
Demande de mutation

Jane DOE
mail.gestDept083@ac-xxx.fr
PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE

Se déconnecter

Circulaire départementale

Dossier

Postes mis au mouvement

Demande de mutation

Éléments de bonifications

Accusés de réception

Résultat de la demande de mutation

Fiche de synthèse

Message d'information : Votre demande a été créée.

Cet écran vous permet de créer, consulter, modifier et/ou supprimer votre demande de mutation. Attention, votre demande est validée à l'ajout de chaque vœu. Pour annuler votre demande, il faut la supprimer.

Attention, votre demande est incomplète en l'état. Vous serez affecté(e) à titre définitif sur un poste resté vacant dans le département :

- En cas d'absence de saisie de vœux,
- En cas de non-respect du nombre minimum de vœux groupes « Mobilité obligatoire » si vos vœux saisis ne sont pas satisfaits.

Votre demande

Votre demande a été enregistrée le : 01/03/2022 à 13 h 58.
Dernière mise à jour le : 01/03/2022 à 13 h 58.
État de la demande : Incomplète - En tant que participant obligatoire au mouvement intra-départemental, vous devez formuler au moins 1 vœu(x) groupe(s) « Mobilité obligatoire » afin de compléter votre demande.

Supprimer votre demande

Votre demande n'est pas liée à celle d'un autre agent.

Lier votre demande

Vœux composant votre demande

Rang	Type de vœu	N° du poste ou du groupe	Libellé du poste ou du groupe	Type de groupe	Nature de support	Spécialité / Nb classes	Quotité	Entier/fractionné	Vœu lié	Rang lié	Liaison du vœu
Vous n'avez saisi aucun vœu.											

Ajouter un vœu Supprimer la sélection Réordonner les postes du groupe

Se renseigner sur les postes mis au mouvement

Pour les postes mis au mouvement nous vous proposons :

- soit une recherche guidée (recherche d'un poste ou d'un groupe)
- soit une recherche par numéro de poste ou numéro de groupe

The screenshot shows the 'Ajout d'un vœu' (Add a wish) interface for 'Mouvement intra-départemental VAR'. The page title is 'Mouvement intra-départemental VAR' and the sub-header is 'Ajout d'un vœu'. A grey banner at the top states: 'Vous pouvez rechercher un vœu en saisissant le numéro du poste ou du groupe ou en procédant à une recherche guidée.' Below this, there are three main sections separated by 'OU' (OR):

- Saisie guidée** (Guided search): A button labeled 'Rechercher un poste ou un groupe'.
- Ajouter un vœu sur un poste** (Add a wish on a post): A form with a 'Numéro du poste' input field and a 'Rechercher' button.
- Ajouter un vœu sur un groupe** (Add a wish on a group): A form with a 'Numéro du groupe' input field and a 'Rechercher' button.

Annotations include a vertical sidebar on the left with the text 'Mouvement 1D' and a user profile for 'Jane DOE' (PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE) with a 'Se déconnecter' button. Three blue arrows point from the text above to the 'Saisie guidée', 'Ajouter un vœu sur un poste', and 'Ajouter un vœu sur un groupe' sections. Red circles highlight the 'Saisie guidée' label, the 'Ajouter un vœu sur un poste' label, and the 'Ajouter un vœu sur un groupe' label.

Recherche guidée sur un poste

1 Choisissez les options que vous souhaitez pour obtenir les résultats qui vous intéressent.



Mouvement intra-départemental VAR
Recherche des postes au mouvement

retou

Jane DOE
mail.gestDept083@ac-xxx.fr
PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE

Se déconnecter

Circulaire départementale

Dossier

Postes mis au mouvement

Demande de mutation

Éléments de bonifications

Accusés de réception

Résultat de la demande de mutation

Fiche de synthèse

Recherche des postes au mouvement

Type de poste

Nature de support

Spécialité

Circonscription

Commune

École / Établissement

Tous les postes

Tous les postes

Postes vacants

Postes susceptibles d'être vacants

Sélectionner une circonscription

Sélectionner une commune

Pour rechercher un poste, vous devez renseigner au moins une circonscription ou une commune

Rechercher les postes

OU

Recherche des groupes de postes au mouvement

Type de groupe

Commune de référence

Groupe Mobilité Obligatoire

Les groupes comportant :

Poste N° :

Nature de support

Spécialité

Tous Assimilé commune Autre

083001 - LES ADRETS DE L ESTEREL

Indifférent Oui Non

Tous types de nature de supports

Toutes les spécialités

Rechercher les groupes

Recherche guidée sur un poste



M
o
u
v
e
m
e
n
t

1
D

Jane DOE
mail.gestDept083@ac-xxx.fr
PROFESSEUR DES
ÉCOLES HORS CLASSE

Se déconnecter

- Circulaire départementale
- Dossier
- Postes mis au mouvement
- Demande de mutation
- Éléments de bonifications
- Accusés de réception
- Résultat de la demande de mutation
- Fiche de synthèse

Mouvement intra-départemental VAR
Recherche des postes au mouvement

retour

Recherche des postes au mouvement

Type de poste	Tous les postes
Nature de support	Enseignant classe élémentaire
Spécialité	Sans spécialité
Circonscription	Sélectionner une circonscription
Commune	083137 - TOULON
École / Établissement	Tous les établissements de la commune

Pour rechercher un poste, vous devez renseigner au moins une circonscription ou une commune

Rechercher les postes

2

Une fois les champs complétés, lancez la recherche

OU

Recherche des groupes de postes au mouvement

Type de groupe	<input checked="" type="radio"/> Tous <input type="radio"/> Assimilé commune <input type="radio"/> Autre
Commune de référence	083001 - LES ADRETS DE L'ESTEREL
Groupe Mobilité Obligatoire	<input checked="" type="radio"/> Indifférent <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Les groupes comportant :	
Poste N° :	
Nature de support	Tous types de nature de supports
Spécialité	Toutes les spécialités

Rechercher les groupes

Résultats de la recherche par poste



Mouvement 1 D

🏠 Mouvement intra-départemental VAR

Recherche des postes vacants ou susceptibles d'être vacants

🏠 retour

Jane DOE
 mail.gestDept083@ac-xxx.fr
 PROFESSEUR DES
 ECOLES HORS CLASSE
 ⏻ Se déconnecter

Circulaire départementale

Dossier

Postes mis au mouvement

Demande de mutation

Éléments de bonifications

Accusés de réception

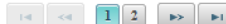
Résultat de la demande de mutation

Fiche de synthèse

Recherche guidée des postes

Type de poste	Tous les postes
Nature de support	Enseignant classe élémentaire
Spécialité	Sans spécialité
Circonscription	Sélectionner une circonscription
Commune	083137 - TOULON
École / Établissement	Tous les établissements de la commune

1 - 25 sur 42



Numéro du poste	Commune	Libellé du poste	Nature de support	Spécialité / Nb classes	Quotité	Poste entier ou fractionné	Nb de postes vacants	Nb de postes susceptibles d'être vacants	Nb de postes inaccessibles
						Tous			
30813	TOULON	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE AGUILLON (0830377J)	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	100 %	Entier	0	5	0
30832	TOULON	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE ANDRE FILIPPI (0831046L)	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	100 %	Entier	0	4	0
30815	TOULON	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE BRUNET 1 (0830381N)	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	100 %	Entier	0	6	0
30816	TOULON	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE BRUNET 2 (0830382P)	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	100 %	Entier	0	4	0
30820	TOULON	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE CAP BRUN (0830748M)	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	100 %	Entier	1	4	0
30842	TOULON	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE CHARLES SANDRO (0831526H)	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	100 %	Entier	0	9	0
30835	TOULON	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE CITE DES PINS (0831153C)	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	100 %	Entier	0	7	0
30828	TOULON	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE CLARET (0831004R)	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	100 %	Entier	1	9	0
30833	TOULON	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE CLAUDE DEBUSSY (0831130C)	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	100 %	Entier	0	9	0
30840	TOULON	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE ERNEST RENAN (0831464R)	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	100 %	Entier	0	10	0
30839	TOULON	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE FONT-PRE (0831434H)	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	100 %	Entier	0	15	0
30803	TOULON	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE FORT SAINTE-CATHERINE (0830284H)	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	100 %	Entier	0	9	0
30830	TOULON	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE FORT-ROUGE (0831033X)	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	100 %	Entier	0	5	0
		ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE FRANCOIS NARDI	Enseignant classe						

La formulation d'un vœu sur un poste

4 Vous pouvez consulter le détail du poste qui vous intéresse

5 puis formuler un vœu sur ce poste.

Mouvement 1 D

Jane DOE
mail.gestDept083@ac-xxx.fr
PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE
Se déconnecter

Circulaire départementale
Dossier
Postes mis au mouvement
Demande de mutation
Éléments de bonifications
Accusés de réception
Résultat de la demande de mutation
Fiche de synthèse

Mouvement intra-départemental VAR
Ajouter un vœu

Vous avez sélectionné le poste suivant :

N° du poste	30820
Libellé du poste	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE CAP BRUN (083137 TOULON)
Nature	Enseignant classe élémentaire
Spécialité	Sans spécialité
Quotité	100 %
Poste entier ou fractionné	Entier
Nombre de postes vacants	1
Nombre de postes susceptibles d'être vacants	4
Nombre de postes inaccessibles	0
Commentaire sur le poste	-

Formuler un vœu sur ce poste

[retour](#)

La formulation d'un vœu sur un poste

6 Il vous sera ensuite demandé de confirmer votre choix.

Mouvement 1D

Mouvement intra-départemental VAR
Ajouter un vœu

Jane DOE
mail.gestDept083@ac-xxx.fr
PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE
Se déconnecter

Circulaire départementale
Dossier
Postes mis au mouvement
Demande de mutation
Éléments de bonifications
Accusés de réception
Résultat de la demande de mutation
Fiche de synthèse

Vous avez sélectionné le poste suivant :

N° du poste	30820
Libellé du poste	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE CAP BRUN (083137 TOULON)
Nature	Enseignant classe élémentaire
Spécialité	Sans spécialité
Quotité	100 %
Poste entier ou fractionné	Entier
Nombre de postes vacants	1
Nombre de postes susceptibles d'être vacants	4
Nombre de postes inaccessibles	0
Commentaire sur le poste	-

Formuler un vœu sur ce poste

qi1-mv1-web01.mvt1d.prj.in.phm.education.gouv.fr

Êtes-vous sûr de vouloir ajouter/modifier ce vœu ?


OK Annuler

La formulation d'un vœu sur un poste

7

Un message vous confirmera l'enregistrement de votre choix.

É
 Mouvement
 1D

 **Mouvement intra-départemental VAR**
Demande de mutation

Jane DOE
 mail.gestDept083@ac-xxx.fr

PROFESSEUR DES
 ECOLES HORS CLASSE

Se déconnecter

Circulaire
départementale

Dossier

Postes mis au
mouvement


Demande de mutation

Éléments de
bonifications

Accusés de réception

Résultat de la demande
de mutation

Fiche de synthèse

 Votre vœu a été enregistré avec succès.

Cet écran vous permet de créer, consulter, modifier et/ou supprimer votre demande de mutation. Attention, votre demande est validée à l'ajout de chaque vœu. Pour annuler votre demande, il faut la supprimer.

Attention, votre demande est incomplète en l'état. Vous serez affecté(e) à titre définitif sur un poste resté vacant dans le département :

- En cas d'absence de saisie de vœux,
- En cas de non-respect du nombre minimum de vœux groupes « Mobilité obligatoire » si vos vœux saisis ne sont pas satisfaits.

Votre demande

Votre demande a été enregistrée le : 01/03/2022 à 13 h 58.

Dernière mise à jour le : 01/03/2022 à 14 h 12.

État de la demande : Incomplète - En tant que participant obligatoire au mouvement intra-départemental, vous devez formuler au moins 1 vœu(x) groupe(s) « Mobilité obligatoire » afin de compléter votre demande.

Supprimer votre demande

Votre demande n'est pas liée à celle d'un autre agent.

Lier votre demande

Vœux composant votre demande

	Rang	Type de vœu	N° du poste ou du groupe	Libellé du poste ou du groupe	Type de groupe	Nature de support	Spécialité / Nb classes	Quotité	Entier/fractionné	Vœu lié	Rang lié	Liaison du vœu
<input type="checkbox"/>	▲ 1 ▼	Établissement	30820	Ecole Elementaire Publique Cap Brun (83000 Toulon)		Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	100 %	Entier	Non	-	Lier un vœu nécessite de lier votre demande

Ajouter un vœu

Supprimer la sélection

Réordonner les postes du groupe

Recherche guidée d'un groupe

Mouvement intra-départemental VAR
Recherche des postes au mouvement

1 Compléter les rubriques avec vos critères de sélection.

retour

Recherche des postes au mouvement

Type de poste	Tous les postes
Nature de support	Tous types de nature de supports
Spécialité	Toutes les spécialités
Circonscription	Sélectionner une circonscription
Commune	Sélectionner une commune
École / Établissement	

Pour rechercher un poste, vous devez renseigner au moins une circonscription ou une commune

Rechercher les postes

OU

Recherche des groupes de postes au mouvement

Type de groupe	<input checked="" type="radio"/> Tous <input type="radio"/> Assimilé commune <input type="radio"/> Autre
Commune de référence	083001 - LES ADRETS DE L ESTEREL
Groupe Mobilité Obligatoire	<input type="radio"/> Indifférent <input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Les groupes comportant :	
Poste N° :	
Nature de support	Enseignant classe élémentaire
Spécialité	Sans spécialité

Rechercher les groupes

Résultats de la recherche sur un groupe

Mouvement intra-départemental VAR

Recherche des groupes de postes mis au mouvement

[retour](#)

Recherche guidée des groupes

Type de groupe	Tous
Commune de référence	
Groupe Mobilité Obligatoire	Oui
Les groupes comportant :	
Poste N° :	
Nature de support	Enseignant classe élémentaire
Spécialité	Sans spécialité

10 11 - 18 sur 18

Numéro du groupe	Type	Libellé	Mobilité obligatoire	Commune de référence	Nombre de postes
5950	Autre	(ENS - ZONE 2) Enseigns - GRD HYERES	Oui		108
5951	Autre	(ENS - ZONE 3) Enseigns - SUD OUEST	Oui		91
5952	Autre	(ENS - ZONE 4) Enseigns - CENTRE VAR	Oui		65
5953	Autre	(ENS - ZONE 5) Enseigns - NORD OUEST	Oui		61
5954	Autre	(ENS - ZONE 6) Enseigns - DRACENIE	Oui		79
5955	Autre	(ENS - ZONE 7) Enseigns - GOLFE	Oui		35
5956	Autre	(ENS - ZONE 8) Enseigns - SUD EST	Oui		63
5957	Autre	(ENS - ZONE 9) Enseigns - NORD EST	Oui		37

10 11 - 18 sur 18

E

Mouvement 1 D

Jane DOE
 mail.gestDept083@ac-xxx.fr
 PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE
[Se déconnecter](#)

Circulaire départementale

Dossier

Postes mis au mouvement

Demande de mutation

Éléments de bonifications

Accusés de réception

Résultat de la demande de mutation

Fiche de synthèse

La formulation d'un vœu sur un groupe

2

Vous pouvez consulter le détail du groupe qui vous intéresse puis formuler un vœu sur ce groupe.

Mouvement intra-départemental VAR

Ajouter un vœu

[retour](#)

Vous avez sélectionné le groupe suivant

Numéro du groupe	5950
Code du groupe	360_184
Libellé du groupe	(ENS - ZONE 2) Enseignts - GRD HYERES
Type du groupe	A
Commune de référence	
Nombre de postes du groupe	108
Groupe Mobilité Obligatoire	Oui

Liste des postes dans le groupe

10 1 - 10 sur 108

Rang	Numéro de poste	Commune	Établissement	Type de poste	Nature de support	Spécialité / Nb classes	Nb de postes vacants	Nb de postes susceptibles d'être vacants	Nb de postes inaccessibles
1	30589	BELGENTIER	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE ECOLE PRIMAIRE DES TANNERIES (0830626E)	E	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	0	3	0
2	30591	BORMES LES MIMOSAS	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE JEAN MOULIN (0831149Y)	E	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	1	11	0
3	30608	CARQUEIRANNE	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE JULES FERRY (0830652H)	E	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	0	6	0
4	30609	CARQUEIRANNE	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE MARCEL PAGNOL (0830653J)	E	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	0	7	0
5	30619	COLLOBRIERES	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE DOCTEUR VARENNE (0830944A)	E	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	0	3	0
6	30622	LA CRAU	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE JULES FERRY (0830567R)	E	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	0	9	0
7	30623	LA CRAU	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE JEAN AICARD (0831191U)	E	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	0	9	0
8	30624	LA CRAU	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE JEAN GIONO (0831202F)	E	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	1	13	0
9	30625	LA CRAU	ECOLE PRIMAIRE MARCEL PAGNOL (0831524F)	E	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	0	5	0
10	30627	CUERS	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE JEAN JAURES 1 (0830570U)	E	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	1	8	0

10 1 - 10 sur 108


Formuler un vœu sur ce groupe

La formulation d'un vœu sur un groupe

3

Un message vous confirmera l'enregistrement de votre choix.

Mouvement intra-départemental VAR Demande de mutation validée

 Votre vœu a été enregistré avec succès.


Cet écran vous permet de créer, consulter, modifier et/ou supprimer votre demande de mutation. Attention, votre demande est validée à l'ajout de chaque vœu. Pour annuler votre demande, il faut la supprimer.

Votre demande validée

Votre demande a été enregistrée le : 01/03/2022 à 13 h 58.
 Dernière mise à jour le : 01/03/2022 à 14 h 29.
 État de la demande : Valide

Votre demande n'est pas liée à celle d'un autre agent.

Vœux composant votre demande validée

	Rang	Type de vœu	N° du poste ou du groupe	Libellé du poste ou du groupe	Type de groupe	Nature de support	Spécialité / Nb classes	Quotité	Entier/fractionné	Vœu lié	Rang lié	Liaison du vœu
<input type="checkbox"/>	▲ 1 ▼	Établissement	30820	Ecole Elementaire Publique Cap Brun (83000 Toulon)		Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	100 %	Entier	Non	-	Lier un vœu nécessite de lier votre demande
<input type="checkbox"/>	▲ 2 ▼	Groupe 		(ENS - ZONE 2) HYERES	A MOB							

Quelques petites astuces pour formuler vos vœux...



- Vous pouvez panacher les vœux groupe et les vœux sur un poste précis dans votre demande de mutation.
- **Tous les postes sont susceptibles d'être vacants au mouvement !** En effet, l'algorithme cherche à pourvoir en même temps les postes vacants et ceux libérés par les candidats qui obtiennent une mutation. Avec les vœux groupe, vous ne passez pas à côté des postes libérés par les candidats participant au mouvement !
- Un poste vous intéresse plus particulièrement dans un groupe ? Vous avez la possibilité de **classer les postes au sein d'un groupe par ordre de préférence**. L'algorithme cherche à satisfaire votre vœu de meilleur rang (ou sous rang de vœu pour un vœu groupe) !
- Vous ne connaissez pas les postes offerts au mouvement ? **Consultez** la rubrique « **postes mis au mouvement** ».
- Vous souhaitez muter en **famille** ? Vous pouvez **lier vos vœux à ceux de votre conjoint pour faciliter le rapprochement**.

Le classement d'un vœu au sein d'un vœu groupe

1 Vous pouvez classer les postes au sein d'un vœu groupe.

E

Mouvement

1

D

Jane DOE

mail.gestDept083@ac-xxx.fr

PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE

Se déconnecter

Circulaire départementale

Dossier

Postes mis au mouvement

Demande de mutation

Éléments de bonifications

Accusés de réception

Résultat de la demande de mutation

Fiche de synthèse

Mouvement intra-départemental VAR

Demande de mutation validée

Cet écran vous permet de créer, consulter, modifier et/ou supprimer votre demande de mutation. Attention, votre demande est validée à l'ajout de chaque vœu. Pour annuler votre demande, il faut la supprimer.

Votre demande validée

Votre demande a été enregistrée le : 01/03/2022 à 13 h 58.
Dernière mise à jour le : 01/03/2022 à 14 h 29.
État de la demande : Valide

Supprimer votre demande

Votre demande n'est pas liée à celle d'un autre agent.

Lier votre demande

Vœux composant votre demande validée

	Rang	Type de vœu	N° du poste ou du groupe	Libellé du poste ou du groupe	Type de groupe	Nature de support	Spécialité / Nb classes	Quotité	Entier/fractionné	Vœu lié	Rang lié	Liaison du vœu
<input type="checkbox"/>	▲ 1 ▼	Établissement	30820	Ecole Elementaire Publique Cap Brun (83000 Toulon)		Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	100 %	Entier	Non	-	Lier un vœu nécessite de lier votre demande
<input checked="" type="checkbox"/>	▲ 2 ▼	Groupe	5950	(ENS - ZONE 2) Enseignts - GRD HYERES	A MOB							


L'enregistrement du vœu au sein d'un groupe par ordre de préférence

2 Vous pouvez saisir le nouveau rang du poste à réordonner au sein du groupe.

É

Mouvement
1D

Jane DOE
 mail.gestDept083@ac-xxx.fr
 PROFESSEUR DES
 ECOLES HORS CLASSE



Circulaire
départementale

Dossier

Postes mis au
mouvement

Demande de mutation

Éléments de
bonifications

Accusés de réception

Résultat de la demande
de mutation

Fiche de synthèse

Mouvement intra-départemental VAR
Réordonner les postes du groupe

Vous avez sélectionné le groupe suivant

Numéro du groupe	5950
Code du groupe	360_184
Libellé du groupe	(ENS - ZONE 2) Enseignants - GRD HYERES
Type du groupe	A
Commune de référence	
Nombre de postes du groupe	108
Groupe Mobilité Obligatoire	Oui

Liste des postes dans le groupe
Vous pouvez changer l'ordre d'un poste en cliquant sur son rang.

10 1 - 10 sur 108

Rang	Numéro de poste	Commune	Établissement	Type de poste	Nature de support	Spécialité / Nb classes	Nb de postes vacants	Nb de postes susceptibles d'être vacants	Nb de postes inaccessibles
1	30589	BELGENTIER	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE ECOLE PRIMAIRE DES TANNERIES (0830626E)	E	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	0	3	0
<input style="width: 30px;" type="text" value="2"/>	30591	BORMES LES MIMOSAS	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE JEAN MOULIN (0831149Y)	E	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	1	11	0
3	30608	CARQUEIRANNE	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE JULES FERRY (0830652H)	E	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	0	6	0
4	30609	CARQUEIRANNE	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE MARCEL PAGNOL (0830653J)	E	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	0	7	0
5	30619	COLLOBRIERES	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE DOCTEUR VARENNE (0830944A)	E	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	0	3	0

L'enregistrement du vœu au sein d'un groupe par ordre de préférence

3

Il vous sera demandé de valider votre souhait de changer l'ordre des postes.

Liste des postes dans le groupe
Vous pouvez changer l'ordre d'un poste en cliquant sur son rang.

10 1 - 10 sur 108

Rang	Numéro de poste	Commune	Établissement	Type de poste	Nature de support
1	30589	BELGENTIER			se élémentaire
1	30591	BORMES LES MIMOSAS			se élémentaire
3	30608	CARQUEIRANNE			se élémentaire
4	30609	CARQUEIRANNE			se élémentaire
5	30619	COLLOBRIERES			se élémentaire
6	30622	LA CRAU	(0830567R)		Enseignant classe élémentaire
7	30623	LA CRAU	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE JEAN AICARD (0831191U)	E	Enseignant classe élémentaire
8	30624	LA CRAU	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE JEAN GIONO (0831202F)	E	Enseignant classe élémentaire
9	30625	LA CRAU	ECOLE PRIMAIRE MARCEL PAGNOL (0831524F)	E	Enseignant classe élémentaire

Confirmation

Vous allez modifier l'ordre des postes du groupe.

La modification d'un ordre de poste entraînera la renumérotation automatique des autres rangs de postes.

Par exemple:
-Vous remplacez l'ordre 6 par 2 : alors les postes 2 à 5 seront incrémentés d'un rang.
-Vous remplacez l'ordre 2 par 6 : alors les postes 3 à 6 seront décréments d'un rang.

Êtes-vous sûr de vouloir continuer ?

L'enregistrement du vœu au sein d'un groupe par ordre de préférence

4

4 Votre action sera confirmée par ce message.

L'ordre des postes de ce groupe a été modifié.

Libellé du groupe	(ENS - ZONE 2) Enseignants - GRD HYERES
Type du groupe	A
Commune de référence	
Nombre de postes du groupe	108
Groupe Mobilité Obligatoire	Oui

5

5 Vous pourrez constater la modification des rangs

Liste des postes dans le groupe

Vous pouvez changer l'ordre d'un poste en cliquant sur son rang.

10 1 - 10 sur 108

Rang	Numéro de poste	Commune	Établissement	Type de poste	Nature de support	Spécialité / Nb classes	Nb de postes vacants	Nb de postes susceptibles d'être vacants	Nb de postes inaccessibles
1	30591	BORMES LES MIMOSAS	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE JEAN MOULIN (0831149Y)	E	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	1	11	0
2	30589	BELGENTIER	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE ECOLE PRIMAIRE DES TANNERIES (0830626E)	E	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	0	3	0
3	30608	CARQUEIRANNE	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE JULES FERRY (0830652H)	E	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	0	6	0
4	30609	CARQUEIRANNE	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE MARCEL PAGNOL (0830653J)	E	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	0	7	0
5	30619	COLLOBRIERES	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE DOCTEUR VARENNE (0830944A)	E	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	0	3	0
6	30622	LA CRAU	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE JULES FERRY (0830567R)	E	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	0	9	0
7	30623	LA CRAU	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE JEAN AICARD (0831191U)	E	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	0	9	0
8	30624	LA CRAU	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE JEAN GIONO (0831202F)	E	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	1	13	0
9	30625	LA CRAU	ECOLE PRIMAIRE MARCEL PAGNOL (0831524F)	E	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	0	5	0
10	30627	CUERS	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE JEAN JAURES 1 (0830570U)	E	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	1	8	0

10 1 - 10 sur 108

Enregistrer l'ordre des postes du groupe

Retour à la liste des vœux

Lier une demande de vœu

1

Pour lier votre vœu, cliquez sur « lier votre demande ».

Mouvement

PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE

[Se déconnecter](#)

[Circulaire départementale](#)

[Dossier](#)

[Postes mis au mouvement](#)

[Demande de mutation](#)

[Éléments de modifications](#)

[Accusés de réception](#)

[Résultat de la demande de mutation](#)

[Fiche de synthèse](#)

Votre demande validée

Votre demande a été enregistrée le : 06/12/2021 à 10 h 10.
 Dernière mise à jour le : 06/12/2021 à 10 h 51.
 État de la demande : Valide

[Supprimer votre demande](#)

Votre demande n'est pas liée à celle d'un autre agent.
[Lier votre demande](#)

Vœux composant votre demande validée

	Rang	Type de vœu	N° du poste ou du groupe	Libellé du poste ou du groupe	Type de groupe	Nature de support	Sp
<input type="checkbox"/>	▲ 1 ▼	Établissement	9743	Ecole Primaire Publique (59268 Abancourt)		Enseignant classe élémentaire	Sa
<input type="checkbox"/>	▲ 2 ▼	Groupe	614	Toutes natures - ABANCOURT	AC ⓘ		
<input type="checkbox"/>	▲ 3 ▼	Groupe 	412	ECEL - G0000 - 01	A		
<input type="checkbox"/>	▲ 4 ▼	Groupe 	1195	(ENS - 008) Enseignants - RBX TCG	A MOB		
<input type="checkbox"/>	▲ 5 ▼	Groupe 	1198	(ENS - 009) Enseignants - VALENCIENN	A MOB		

Lier une demande de vœu

Voici la confirmation de votre liaison de vœu

Mouvement 1D

Non sécurisé | qi1-mv1-web01.mvt1d.prj.in.phm.education.gouv.fr/mvt1d/jsf/agent/candidature/liaison-voeux.xhtml

Mouvement intra-départemental NORD
Liaison d'un vœu

mail.arena@xxx
PROFESSEUR DES
ECOLES HORS CLASSE
Se déconnecter

Circulaire
départementale

Dossier

Postes mis au
mouvement

Demande de mutation

Éléments de
bonifications

Accusés de réception

Résultat de la demande
de mutation

Fiche de synthèse

ATTENTION, votre demande de liaison ne pourra être prise en compte que si elle porte sur un ou des vœux établissement.

Cet écran vous permet de lier le vœu que vous avez sélectionné avec un vœu de l'agent avec lequel vous avez lié votre demande. Attention cependant :

- Comme pour la liaison de votre demande, il est nécessaire que l'agent avec lequel vous avez lié votre demande lie également son vœu avec votre vœu, sans quoi la liaison ne sera pas prise en compte.
- Aucun contrôle ne sera effectué sur l'existence du vœu dont vous indiquerez le rang chez l'agent avec lequel vous avez lié votre demande.
- Puisque la liaison des vœux est effectuée via le rang, soyez vigilants : si vous changez le rang de vos vœux, n'oubliez pas de prévenir l'agent avec lequel vous avez lié votre demande afin qu'il mette à jour son vœu.

Votre demande a été liée le 6 décembre 2021 avec

Numen	[REDACTED]
Nom usuel	[REDACTED]
Nom de naissance	[REDACTED]
Prénom	[REDACTED]
Date de naissance	[REDACTED]

Vous souhaitez lier votre vœu formulé sur le poste n°9743

Rang du vœu [REDACTED] avec lequel vous souhaitez lier votre vœu

Valider la liaison

Saisie d'une demande de bonification

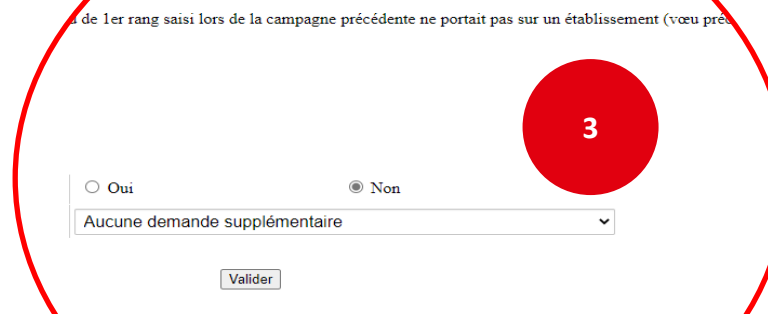
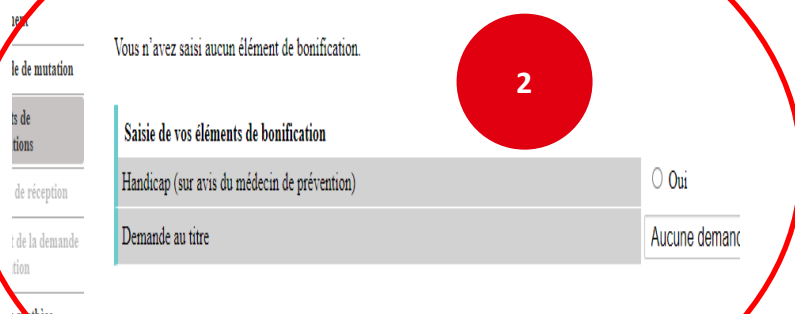
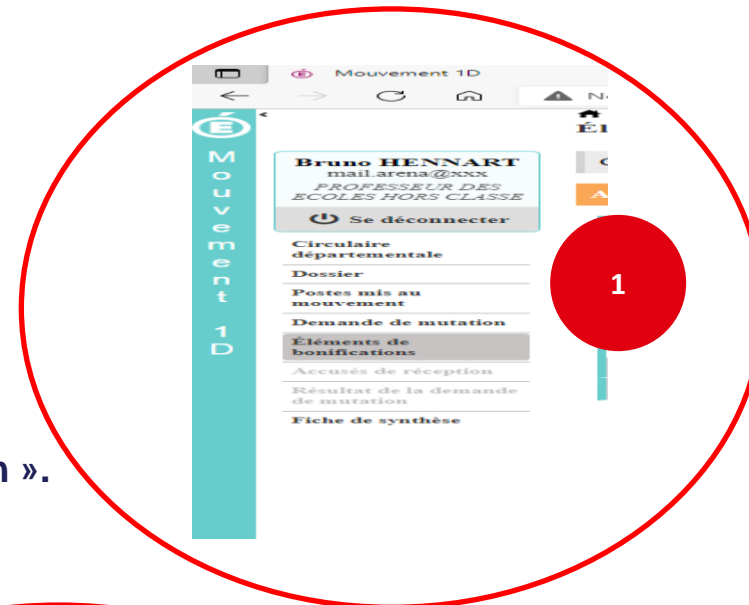
Une bonification permet notamment de demander des points au titre des situations suivantes :

- demande au titre du rapprochement de conjoint ;
- demande au titre de l'autorité parentale conjointe ;
- demande au titre d'une situation de handicap.

Les demandes seront instruites sur la base des justificatifs requis et fournis.

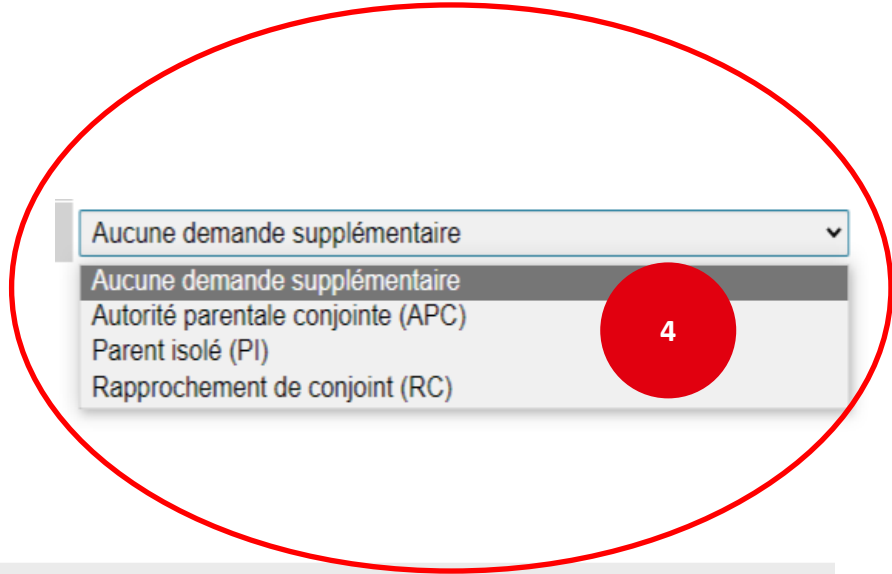
Saisie d'une demande de bonification

- 1 Cliquez sur « Éléments de bonifications ».
- 2 Aller dans « Saisie de vos éléments de bonification ».
- 3 Sélectionnez oui ou non dans « handicap sur avis du médecin de prévention ».



Saisie d'une demande de bonification

4 Sélectionnez votre demande au titre dans la liste déroulante.



M
o
u
v
e
m
e
n
t
1
D

mail.arena@xxx
PROFESSEUR DES
ÉCOLES HORS CLASSE

Se déconnecter

Circulaire
départementale

Dossier

Postes mis au
mouvement

Demande de mutation

Éléments de
bonifications

Accusés de réception

Résultat de la demande
de mutation

Fiche de synthèse

Mouvement intra-départemental NORD
Éléments de bonification

Cet écran vous permet de créer, modifier et/ou supprimer votre demande de bonifications.

Attention ! Vous devez vous assurer que la (les) bonification(s) que vous demandez est (sont) bien prise(s) en compte dans le barème départemental.

Bonification au titre du caractère répété de la demande
Vous ne pouvez pas bénéficier de la bonification au titre du caractère répété de la demande car votre vœu de 1er rang saisi lors de la campagne précédente ne portait pas sur un établissement (vœu précé

Éléments de bonification saisis
Vous n'avez saisi aucun élément de bonification.

Saisie de vos éléments de bonification

Handicap (sur avis du médecin de prévention) Oui Non

Demande au titre

Aucune demande supplémentaire
Aucune demande supplémentaire
Autorité parentale conjointe (APC)
Parent isolé (PI)
Rapprochement de conjoint (RC)

Sélection d'une commune d'exercice du conjoint

5

Vous pouvez sélectionner ou saisir une information (commune, nombre d'enfants, années de séparation) selon la bonification demandée.

Mouvement 1D

Non sécurisé | qi1-mv1-web01.mvt1d.prj.in.phm.education.gouv.fr/mvt1d/jst/agent/bonifications/elements-bonifications.xhtml

Mouvement intra-départemental NORD

Éléments de bonification

Cet écran vous permet de créer, modifier et/ou supprimer votre demande de bonifications.

Attention ! Vous devez vous assurer que la (les) bonification(s) que vous demandez est (sont) bien prise(s) en compte dans le barème départemental.

Bonification au titre du caractère répété de la demande
Vous ne pouvez pas bénéficier de la bonification au titre du caractère répété de la demande car votre vœu de 1er rang saisi lors de la campagne précédente ne portait pas sur un établissement

Éléments de bonification saisis
Vous n'avez saisi aucun élément de bonification.

Saisie de vos éléments de bonification

Handicap (sur avis du médecin de prévention)
Demande au titre
Commune d'exercice professionnel du conjoint
Nombre d'enfants de 18 ans ou moins à charge au 01/09/2022
Nombre d'années scolaires de séparation effective au 01/09/2022

Oui Non

Rapprochement de conjoint (RC)

Choisir la commune

- 059001 - ABANCOURT
- 059002 - ABSCON
- 059003 - AIBES
- 059004 - AIX
- 059005 - ALLENNES LES MARAIS
- 059006 - AMFROIPIRET
- 059007 - ANHIERS
- 059008 - ANICHE
- 059010 - ANNEUX
- 059011 - ANNOEULLIN
- 059012 - ANOR
- 059013 - ANSTAING
- 059014 - ANZIN
- 059015 - ARLEUX
- 059016 - ARMBOUTS CAPPEL
- 059017 - ARMENTIERES
- 059018 - ARNEKE
- 059019 - ARTRES
- 059021 - ASSEVENT

Le récapitulatif de votre demande de bonification

6

Une fois validées, vous avez accès au récapitulatif des informations saisies au titre de la demande de bonification [...].

m
e
n
t

1
D

Circulaire
départementale

Dossier

Postes mis au
mouvement

Demande de mutation

Éléments de
bonifications

Accusés de réception

Résultat de la demande
de mutation

Fiche de synthèse

Bonification au titre du caractère répété de la demande

Vous ne pouvez pas bénéficier de la bonification au titre du caractère répété de la demande car votre vœu de 1er rang saisi lors de la campagne précédente ne portait pas sur un établissement (vœu précis) ou vous n'avez pas fait de vœux l'année dernière.

Éléments de bonification saisis

Handicap (sur avis du médecin de prévention)	Non
Demande au titre	Rapprochement de conjoint (RC)
Commune d'exercice professionnel du conjoint	59001 - ABANCOURT
Nombre d'enfants de 18 ans ou moins à charge au 01/09/2022	1
Nombre d'années scolaires de séparation effective au 01/09/2022	1

Supprimer mes éléments de bonification

Modification de vos éléments de bonification

Handicap (sur avis du médecin de prévention)	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non
Demande au titre	Rapprochement de conjoint (RC) ▼
Commune d'exercice professionnel du conjoint	059001 - ABANCOURT ▼
Nombre d'enfants de 18 ans ou moins à charge au 01/09/2022	1 ▼
Nombre d'années scolaires de séparation effective au 01/09/2022	1 ▼

Valider

6

Cas particulier d'un candidat demandant son propre poste via un vœu précis

Depuis la campagne 2023 :

Si vous vous portez candidat(e) sur votre propre poste, vous aurez un message d'alerte vous indiquant :

« Attention, vous avez formulé un vœu sur le poste que vous occupez à titre définitif. Si vous n'êtes pas en mesure de carte scolaire, nous vous invitons à retirer ce vœu car le mouvement ne pourra pas prendre en compte ce vœu ni les suivants. »

Ce message est destiné à vous inviter à ne pas vous porter candidat(e) sur votre propre poste, sauf si vous êtes concerné(e) par une mesure de carte scolaire.

Exemple : Vous êtes, affecté(e) à titre définitif sur un poste d'enseignant en classe élémentaire dans l'école Victor Hugo à Colombes.

Mouvement

Mouvement 1D

Mouvement intra-départemental HAUTS-DE-SEINE

Demande de mutation validée

Cet écran vous permet de créer, consulter, modifier et/ou supprimer votre demande de mutation. Attention, votre demande est validée à l'ajout de chaque vœu. Pour annuler votre demande, il faut la supprimer.

Votre demande validée

Votre demande a été enregistrée le : 19/07/2022 à 07 h 48.
Dernière mise à jour le : 19/07/2022 à 09 h 56.
État de la demande : Valide

Votre demande n'est pas liée à celle d'un autre agent.

Vœux composant votre demande validée

	Rang	Type de vœu	N° du poste ou du groupe	Libellé du poste ou du groupe	Type de groupe	Nature de support	Spécialité / Nb classes	Quotité	Entier/fractionné	Vœu lié	Rang lié	Liaison du vœu
<input type="checkbox"/>	▲ 1 ▼	Établissement	65275	École Élémentaire Publique Jacques Ducour A (92000 Nanterre)		Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	100 %	Entier	Non		Lier un vœu nécessite de lier votre demande
<input type="checkbox"/>	▲ 2 ▼	Groupe	21286	TOUTES NATLRES - BASSIN DE NANTERRE	A							
<input type="checkbox"/>	▲ 3 ▼	Groupe	21130	Toutes natues - CHAVILLE	AC							

1 Vous ajoutez un vœu à une première saisie initiale.

2

Vous recherchez un poste via la « recherche guidée ». Ici, tout poste situé dans la commune de Colombes.

Mouvement 1 D

Mouvement intra-départemental HAUTS-DE-SEINE
Recherche des postes au mouvement

Se déconnecter

Circulaire départementale

Dossier

Postes mis au mouvement

Demande de mutation

Éléments de bonifications

Accusés de réception

Résultat de la demande de mutation

Fiche de synthèse

Recherche des postes au mouvement

Type de poste: Tous les postes

Nature de support: Tous types de nature de supports

Spécialité: Toutes les spécialités

Circonscription: Sélectionner une circonscription

Commune: 092025 - COLOMBES

École / Établissement: Tous les établissements de la commune

Pour rechercher un poste, vous devez renseigner au moins une circonscription ou une commune

Rechercher les postes

OU

Recherche des groupes de postes au mouvement

Type de groupe: Tous Assimilé commune Autre

Commune de référence: 092002 - ANTONY

Groupe Mobilité Obligatoire: Indifférent Oui Non

Les groupes comportant :

Poste N° :

Nature de support: Tous types de nature de supports

Spécialité: Toutes les spécialités

Rechercher les groupes

Mouvement 1 D

Mouvement intra-départemental HAUTS-DE-SEINE
Recherche des postes vacants ou susceptibles d'être vacants

Se déconnecter

Circulaire départementale

Dossier

Postes mis au mouvement

Demande de mutation

Éléments de bonification

Accusés de réception

Résultat de la demande de mutation

Fiche de synthèse

Recherche guidée des postes

Type de poste	Tous les postes
Nature de support	Tous types de nature de supports
Spécialité	Toutes les spécialités
Circonscription	Sélectionner une circonscription
Commune	092025 - COLOMBES
École / Établissement	Tous les établissements de la commune

Numéro du poste	Commune	Libellé du poste	Nature de support	Spécialité / Nb classes	Quantité	Poste entier ou fractionnel	Nb de postes vacants	Nb de postes susceptibles d'être vacants	Nb de postes inaccessibles
591						Tout			
51691	COLOMBES	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE VICTOR HUGO (0921611B)	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	100 %	Entier	0	22	0

1 - 1 sur 1

4

3

4

3 L'application affiche alors une famille de postes située dans la commune de Colombes.

4 Les informations relatives à la famille de postes proposées sont visibles dans le pavé supérieur.

5

Dès l'écran récapitulatif des caractéristiques du poste demandé, le message ci-dessous s'affichera si votre vœu porte sur le poste que vous occupez à titre définitif.

Mouvement 1D

Mouvement intra-départemental HAUTS-DE-SEINE

Ajouter un vœu

Attention, vous avez formulé un vœu sur le poste que vous occupez à titre définitif. Si vous n'êtes pas en mesure de carte scolaire, nous vous invitons à retirer ce vœu car le mouvement ne pourra pas prendre en compte ce vœu ni les suivants.

Vous avez sélectionné le poste suivant :

N° du poste	64691
Libellé du poste	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE VICTOR.HUGO (092025 COLOMBES)
Nature	Enseignant classe élémentaire
Spécialité	Sans spécialité
Quotité	100 %
Poste entier ou fractionné	Entier
Nombre de postes vacants	0
Nombre de postes susceptibles d'être vacants	22
Nombre de postes inaccessibles	0
Commentaire sur le poste	-

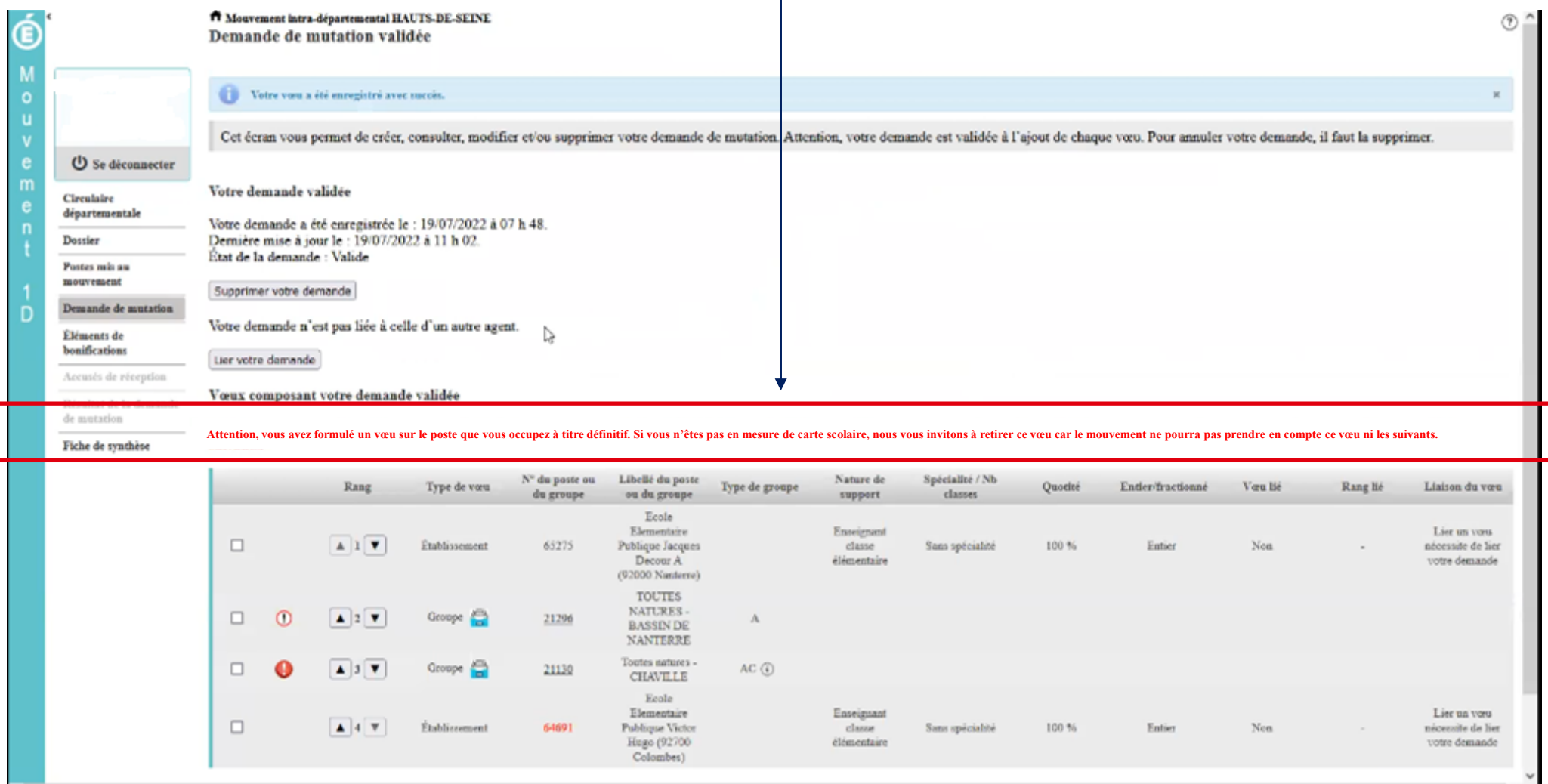
Formuler un vœu sur ce poste

Dans l'unique cas où vous êtes concerné(e) par une mesure de carte scolaire, vous ne devez pas tenir compte de ce message.

Si vous n'êtes pas concerné(e) par une mesure de carte scolaire, vous devez tenir compte du message et retirer le vœu qui porte sur votre propre poste.

6

Ce message sera affiché sur les différents écrans de l'application et sur l'écran récapitulatif de la saisie des vœux.



Mouvement intra-départemental HAUTS-DE-SEINE
Demande de mutation validée

📘 Votre vœu a été enregistré avec succès.

Cet écran vous permet de créer, consulter, modifier et/ou supprimer votre demande de mutation. Attention, votre demande est validée à l'ajout de chaque vœu. Pour annuler votre demande, il faut la supprimer.

🔌 Se déconnecter

Circulaire départementale
 Dossier
 Postes mis au mouvement
Demande de mutation
 Éléments de bonifications
 Accusés de réception
 Historique des demandes de mutation
 Fiche de synthèse

Votre demande validée

Votre demande a été enregistrée le : 19/07/2022 à 07 h 48.
 Dernière mise à jour le : 19/07/2022 à 11 h 02.
 État de la demande : Valide



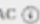
🗑️ Supprimer votre demande

Votre demande n'est pas liée à celle d'un autre agent.

🔗 Lier votre demande

Vœux composant votre demande validée

Attention, vous avez formulé un vœu sur le poste que vous occupez à titre définitif. Si vous n'êtes pas en mesure de carte scolaire, nous vous invitons à retirer ce vœu car le mouvement ne pourra pas prendre en compte ce vœu ni les suivants.

	Rang	Type de vœu	N° du poste ou du groupe	Libellé du poste ou du groupe	Type de groupe	Nature de support	Spécialité / Nb classes	Quotité	Entier/fractionné	Vœu lié	Rang lié	Liaison du vœu
<input type="checkbox"/>	▲ 1 ▼	Établissement	65275	Ecole Élémentaire Publique Jacques Decour A (92000 Nanterre)		Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	100 %	Entier	Non	-	Lier un vœu nécessite de lier votre demande
<input type="checkbox"/>	▲ 2 ▼	Groupe 	21296	TOUTES NATURES - BASSIN DE NANTERRE	A							
<input type="checkbox"/>	▲ 3 ▼	Groupe 	21120	Toutes natures - CHAVELLE	AC 							
<input type="checkbox"/>	▲ 4 ▼	Établissement	64691	Ecole Élémentaire Publique Victor Hugo (92700 Colombes)		Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	100 %	Entier	Non	-	Lier un vœu nécessite de lier votre demande

7

Le message sera également visible sur la fiche de synthèse.



Editée le : 19/07/2022 à 11:05




Fiche de Synthèse À titre indicatif

Nom, Prénom : _____
Date de naissance : _____
Votre demande a été enregistrée le : 19/07/2022 à 07 h 48
Dernière mise à jour le : 19/07/2022 à 11 h 02
Etat de la demande : Valide
Votre demande n'est pas liée à celle d'un autre agent.

Voeux

Attention, vous avez formulé un vœu sur le poste que vous occupez à titre définitif. Si vous n'êtes pas en mesure de carte scolaire, nous vous invitons à retirer ce vœu car le mouvement ne pourra pas prendre en compte ce vœu ni les suivants.

Rang	Type de vœu (Type de groupe)	N° du poste ou du groupe	Libellé du poste ou du groupe	Nature de support	Spécialité Nb classes Nb classes spécialisées	Quota	Entier /Fractionné	Rang lié
1	Etablissement	65275	Ecole Elementaire Publique Jacques Decour A (92000 Nanterre)	Enseignant classe elementaire	Sans spécialité	100%	Entier	
 2	Groupe (A) *	21296	TOUTES NATURES - BASSIN DE NANTERRE					
 3	Groupe (AC) *	21130	Toutes natures - CHAVILLE (92022 Chaville)					
4	Etablissement	64691	Ecole Elementaire Publique Victor Hugo (92700 Colombes)	Enseignant classe elementaire	Sans spécialité	100%	Entier	

 : Ce groupe n'a pas fait l'objet de réordonnement de votre part.
 : Ce vœu porte sur un poste ou un groupe qui n'est plus mis au mouvement.
 : Ce vœu porte sur un groupe comportant au moins un poste qui n'est plus mis au mouvement.

Page : 1

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du département YVELINES
Mouvement des professeurs des écoles et instituteurs - année 2022 - 2023

Accusé de réception

.....*Votre situation administrative.*.....

Grade : Professeur des écoles de classe normale Titres : 2017 - Certificat d'aptitude au professorat des écoles	Affectation actuelle : Affectation à titre définitif Titulaire remplaçant Établissement d'exercice : Ecole élémentaire publique Edme Fremy Versailles Circonscription : (0783224F) IEN VERSAILLES
--	--

Votre demande n'est pas liée à celle d'un autre agent.
*Les éléments constitutifs de votre demande de bonification*.....

Vous n'avez saisi aucun élément de bonification.

.....*Liste des vœux émis par*.....

Attention, vous avez formulé un vœu sur le poste que vous occupez à titre définitif. Si vous n'êtes pas en mesure de carte scolaire, nous vous invitons à retirer ce vœu car le mouvement ne pourra pas prendre en compte ce vœu ni les suivants.

Rang	Type de vœu (Type de groupe)	Numéro du poste ou du groupe	Libellé du poste ou du groupe	Nature de support	Spécialité Nb Classes Nb Classes spécialisées	Circonscription	Rang vœu lié
1	Établissement	101105	Ecole élémentaire publique Guernes	Directeur d'école	Direction 5 classes	IEN - Mantes la ville	
2	Établissement	100638	Ecole élémentaire publique Edme fremy Versailles	Titulaire remplaçant	Sans spécialité	IEN - Versailles	

ACCUSE DE RÉCEPTION INITIAL

* : Ce groupe n'a pas fait l'objet de réordonnement de votre part.

Éditée le : 19/07/2022 à 11:12
Page : 1

Cas particulier d'un candidat saisissant un vœu groupe dans lequel figure son propre poste

Attention :

Si vous saisissez un vœu groupe dans lequel se trouve votre poste, vous n'aurez pas de message d'alerte. Point d'attention : votre vœu groupe sera tout de même pris en compte.

Lorsque MVT1D traitera ce vœu groupe, il ne tiendra pas compte **de votre poste** toutefois il traitera tous les autres postes du groupe dont les suivants, le cas échéant.

Aussi, vous avez deux possibilités :

- soit vous ne saisissez pas de vœu groupe où figure votre poste ;
- soit vous saisissez un vœu groupe où figure votre poste en sachant que MVT1D ne le prendra pas en compte mais qu'il prendra en compte les postes éventuellement classés après le vôtre.

Liste écoles/circo +RPI + décharges directeurs R2025 (CSA-SD 02 09 25)

CIRCO	UAI	Sigle	Dénomination	Commune	Dispositifs particuliers	Décharges direction R2025
Haute-Vienne I	0870594Y	E.M.PU	GEORGES EMMANUEL CLANCIER	Aixe-sur-Vienne		33%
Haute-Vienne I	0875008W	E.E.PU	AIXE SUR VIENNE	Aixe-sur-Vienne		100%
Haute-Vienne I	0870991E	E.M.PU	BOSMIE L'AIGUILLE	Bosmie-l'Aiguille		25%
Haute-Vienne I	0870458A	E.E.PU	JULES VERNE	Bosmie-l'Aiguille		33%
Haute-Vienne I	0870970G	E.M.PU	BUSSIERE GALANT GARE	Bussière-Galant		4%
Haute-Vienne I	0870467K	E.E.PU	LU CHASTENH	Bussière-Galant		8%
Haute-Vienne I	0870373H	E.P.PU	CHAILLAC SUR VIENNE	Chaillac-sur-Vienne		25%
Haute-Vienne I	0870663Y	E.P.PU	COGNAC LA FORET	Cognac-la-Forêt		33%
Haute-Vienne I	0870826A	E.P.PU	LES CLAIRES FONTAINES	Cussac		25%
Haute-Vienne I	0870845W	E.P.PU	DOURNAZAC	Dournazac		8%
Haute-Vienne I	0870854F	E.P.PU	ORADOUR SUR GLANE	Oradour-sur-Glane		50%
Haute-Vienne I	0870885P	E.P.PU	ORADOUR SUR VAYRES	Oradour-sur-Vayres		25%
Haute-Vienne I	0870329K	E.M.PU	JACQUES PREVERT	Rochechouart		8%
Haute-Vienne I	0875005T	E.E.PU	HUBERT REEVES	Rochechouart	ULIS	33%
Haute-Vienne I	0870861N	E.P.PU	SAILLAT SUR VIENNE	Saillat-sur-Vienne		8%
Haute-Vienne I	0870341Y	E.P.PU	SAINT AUVENT	Saint-Auvent		25%
Haute-Vienne I	0870352K	E.P.PU	SAINT BRICE LA FABRIQUE	Saint-Brice-sur-Vienne		8%
Haute-Vienne I	0870354M	E.P.PU	SAINT CYR	Saint-Cyr		8%
Haute-Vienne I	0870370E	E.M.PU	CACHIN	Saint-Junien		8%
Haute-Vienne I	0870536K	E.M.PU	JOLIOT CURIE	Saint-Junien		8%
Haute-Vienne I	0870534H	E.M.PU	CHANTEMERLE	Saint-Junien		8%
Haute-Vienne I	0870720K	E.P.PU	HAMEAU DE GLANE	Saint-Junien		25%
Haute-Vienne I	0870857J	E.E.PU	CHANTEMERLE	Saint-Junien		33%
Haute-Vienne I	0870535J	E.E.PU	JOLIOT CURIE	Saint-Junien	ULIS	33%
Haute-Vienne I	0870531E	E.E.PU	LA REPUBLIQUE	Saint-Junien	ULIS	33%
Haute-Vienne I	0870563P	E.P.PU	SAINT MARTIN LE VIEUX	Saint-Martin-le-Vieux		8%
Haute-Vienne I	0870860M	E.P.PU	SAINT MATHIEU	Saint-Mathieu		25%
Haute-Vienne I	0870994H	E.P.PU	SAINT PRIEST SOUS AIXE	Saint-Priest-sous-Aixe		33%
Haute-Vienne I	0870760D	E.P.PU	SAINT VICTURNIEN	Saint-Victurnien		50%
Haute-Vienne I	0875007V	E.P.PU	SEREILHAC	Séréilhac	ULIS	50%
Haute-Vienne I	0870859L	E.P.PU	VAYRES	Vayres		8%
Haute-Vienne II	0870385W	E.P.PU	CHAPTELAT	Chaptelat		50%
Haute-Vienne II	0870949J	E.M.PU	JEAN GIRAUDOUX	Le Palais-sur-Vienne		8%
Haute-Vienne II	0870895A	E.P.PU	JULES FERRY	Le Palais-sur-Vienne		33%
Haute-Vienne II	0870995J	E.P.PU	ARISTIDE BRIAND	Le Palais-sur-Vienne		33%
Haute-Vienne II	0870892X	E.E.PU	JEAN GIRAUDOUX	Le Palais-sur-Vienne		25%
Haute-Vienne II	0870822W	E.M.PU	JACQUES BREL	Limoges		25%
Haute-Vienne II	0870265R	E.M.PU	LEON BLUM	Limoges	PdV	8%
Haute-Vienne II	0870240N	E.M.PU	LA BREGERE	Limoges		25%
Haute-Vienne II	0870281H	E.M.PU	PONT NEUF	Limoges		8%
Haute-Vienne II	0870234G	E.M.PU	LES BENEDICTINS	Limoges	PdV	25%
Haute-Vienne II	0870840R	E.E.PU	LEON BLUM	Limoges	PdV	25%
Haute-Vienne II	0870716F	E.P.PU	RAOUL DAUTRY	Limoges		25%
Haute-Vienne II	0871017H	E.E.PU	LA BREGERE	Limoges		50%
Haute-Vienne II	0870980T	E.E.PU	LES BENEDICTINS	Limoges	PdV/1 UPE2A	33%
Haute-Vienne II	0870754X	E.E.PU	PONT-NEUF	Limoges		25%
Haute-Vienne II	0870227Z	E.E.PU	JACQUES BREL	Limoges		33%
Haute-Vienne II EP	0871026T	E.M.PU EP	GERARD PHILLIPE	Limoges	REP/1 UEMA	33%
Haute-Vienne II EP	0870645D	E.P.PU EP	RENE BLANCHOT	Limoges	REP+/ULIS	100%
Haute-Vienne II EP	0870224W	E.P.PU EP	LA BASTIDE	Limoges	REP+/1 DM3	100%
Haute-Vienne II EP	0870764H	E.M.PU EP	JEAN MONTALAT	Limoges	REP/1 DM3	25%
Haute-Vienne II EP	0870925H	E.M.PU EP	LES HOMERIDES	Limoges	REP	25%
Haute-Vienne II EP	0870292V	E.M.PU EP	LE VIGENAL	Limoges	REP+	25%
Haute-Vienne II EP	0870893Y	E.E.PU EP	MARCEL PROUST	Limoges	REP	33%
Haute-Vienne II EP	0870912U	E.P.PU EP	DESCARTES	Limoges	REP+	33%
Haute-Vienne II EP	0870971H	E.E.PU EP	LES HOMERIDES	Limoges	REP	33%
Haute-Vienne II EP	0871013D	E.E.PU EP	LE VIGENAL	Limoges	REP+	50%
Haute-Vienne II EP	0870762F	E.E.PU EP	JEAN MONTALAT	Limoges	REP/ULIS	50%
Haute-Vienne II EP	0870833H	E.E.PU EP	GERARD PHILIPPE	Limoges	REP/1 UPE2A	50%

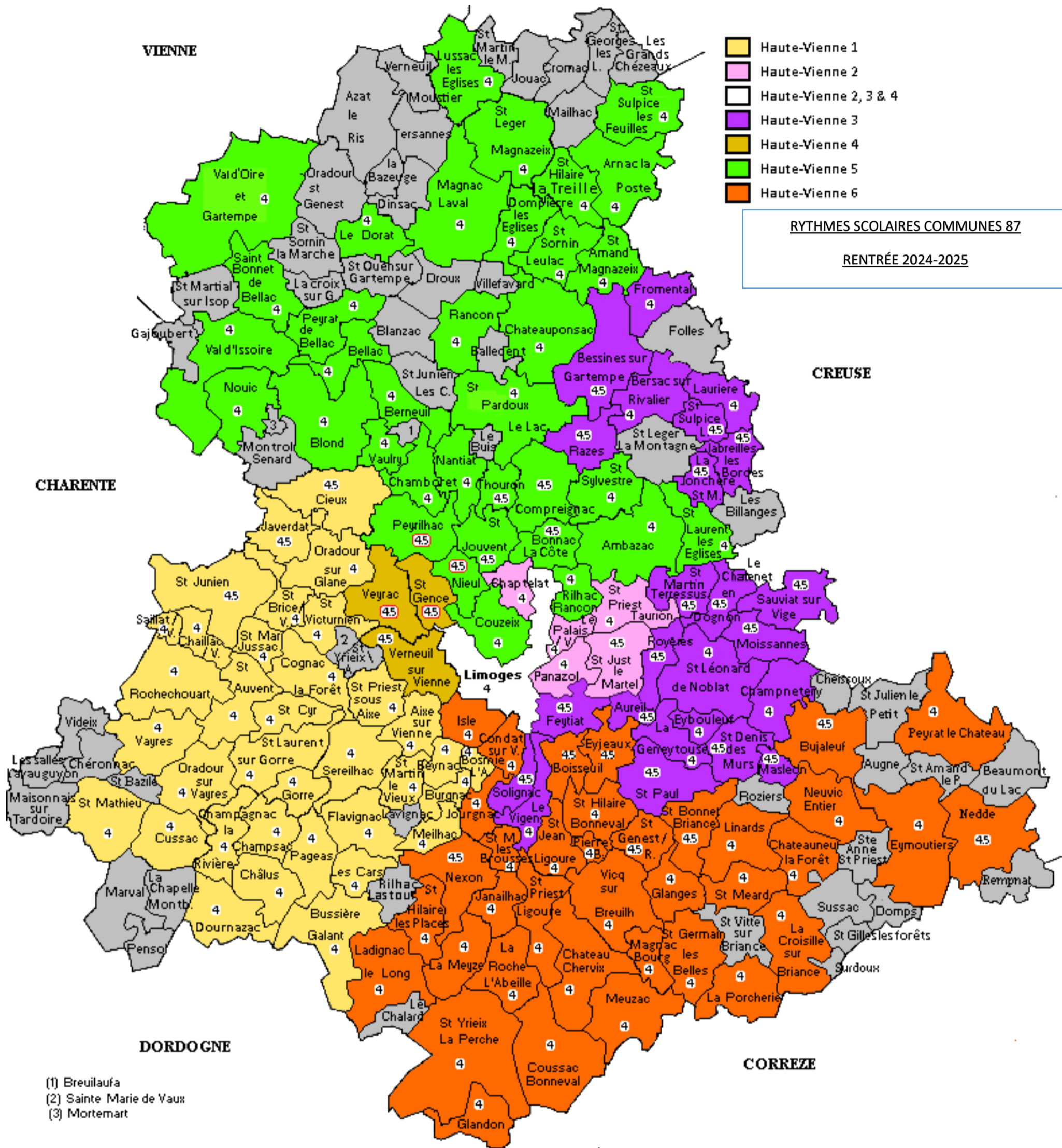
CIRCO	UAI	Sigle	Dénomination	Commune	Dispositifs particuliers	Décharges direction R2025
Haute-Vienne II	0870203Y	E.M.PU	PAULINE KERGOMARD	Panazol		33%
Haute-Vienne II	0870891W	E.M.PU	HENRI WALLON	Panazol		33%
Haute-Vienne II	0870201W	E.E.PU	JAURES-TURGOT	Panazol	UEEA	100%
Haute-Vienne II	0870655P	E.M.PU	SAINT JUST LE MARTEL	Saint-Just-le-Martel		8%
Haute-Vienne II	0871000P	E.E.PU	MARCEL ROCHE	Saint-Just-le-Martel		33%
Haute-Vienne II	0870926J	E.M.PU	SAINT PRIEST TAURION	Saint-Priest-Taurion		8%
Haute-Vienne II	0870930N	E.E.PU	JEAN GAGNANT	Saint-Priest-Taurion		33%
Haute-Vienne III	0870432X	E.P.PU	AUREIL	Aureil		25%
Haute-Vienne III	0870445L	E.M.PU	BESSINES SUR GARTEMPE	Bessines-sur-Gartempe		8%
Haute-Vienne III	0870662X	E.E.PU	J. PREVERT SAGNAT	Bessines-sur-Gartempe	ULIS	50%
Haute-Vienne III	0870382T	E.P.PU	CHAMPNETERY	Champnétery		8%
Haute-Vienne III	0870595Z	E.M.PU	JACQUES PREVERT	Feytiat		33%
Haute-Vienne III	0875000M	E.E.PU	FERDINAND BUISSON	Feytiat	ULIS	100%
Haute-Vienne III	0870146L	E.M.PU	FROMENTAL	Fromental		4%
Haute-Vienne III	0870162D	E.P.PU	LA JONCHERE ST MAURICE	La Jonchère-Saint-Maurice		25%
Haute-Vienne III	0870727T	E.P.PU	LE VIGEN	Le Vigen		33%
Haute-Vienne III	0870271X	E.M.PU	CONDORCET ROUSSILLON	Limoges	1 UEMA	50%
Haute-Vienne III	0870835K	E.M.PU	SAINT LAZARE LIMOGES	Limoges		8%
Haute-Vienne III	0870256F	E.M.PU	JULES FERRY	Limoges		33%
Haute-Vienne III	0870231D	E.P.PU	BELLEVUE NAUGEAT	Limoges	PdV-ULIS TFA	100%
Haute-Vienne III	0870750T	E.P.PU	VICTOR HUGO	Limoges	PdV	33%
Haute-Vienne III	0870171N	E.E.A.	JEAN ZAY APPLIC	Limoges		100%
Haute-Vienne III	0870254D	E.E.PU	JULES FERRY	Limoges	CHAM/ULIS	100%
Haute-Vienne III	0870717G	E.E.A.	LE ROUSSILLON APPL	Limoges	ULIS TSA	100%
Haute-Vienne III	0870753W	E.P.PU	RAZES	Razès		25%
Haute-Vienne III	0870333P	E.P.PU	ROYERES	Royères		25%
Haute-Vienne III	0870554E	E.M.PU	SAINT LEONARD DE NOBLAT	Saint-Léonard-de-Noblat		25%
Haute-Vienne III	0875010Y	E.E.PU	ST LEONARD DE NOBLAT	Saint-Léonard-de-Noblat	ULIS	50%
Haute-Vienne III	0871003T	E.P.PU	SAINT PAUL	Saint-Paul		25%
Haute-Vienne III	0870514L	E.P.PU	VAL DE BRIANCE	Solignac		25%
Haute-Vienne IV	0870235H	E.M.PU	JEAN CHARLES DE CASTELBAJAC	Limoges		8%
Haute-Vienne IV	0870290T	E.M.PU	VICTOR CHABOT	Limoges		8%
Haute-Vienne IV	0870268U	E.M.PU	ARISTIDE BESLAIS	Limoges		8%
Haute-Vienne IV	0870253C	E.M.PU	JEAN MACE	Limoges		25%
Haute-Vienne IV	0870714D	E.M.PU	LANDOUGE	Limoges		33%
Haute-Vienne IV	0870262M	E.M.PU	LEON BERLAND	Limoges		33%
Haute-Vienne IV	0870276C	E.M.PU	MONTMAILLER	Limoges		25%
Haute-Vienne IV	0870273Z	E.M.PU	MONTJOVIS	Limoges		25%
Haute-Vienne IV	0870250Z	E.M.PU	ODETTE COUTY	Limoges		33%
Haute-Vienne IV	0870248X	E.E.PU	LES FEUILLANTS	Limoges		25%
Haute-Vienne IV	0871028V	E.E.PU	JEAN MACE	Limoges	ULIS	33%
Haute-Vienne IV	0875003R	E.E.PU	LEON BERLAND	Limoges	ULIS/1 UPE2A	100%
Haute-Vienne IV	0870947G	E.E.PU	MONTJOVIS	Limoges		50%
Haute-Vienne IV	0870246V	E.P.PU	EDOUARD HERRIOT	Limoges		100%
Haute-Vienne IV	0870249Y	E.E.PU	ODETTE COUTY	Limoges	1UPE2A	33%
Haute-Vienne IV	0870719J	E.E.PU	LANDOUGE	Limoges		100%
Haute-Vienne IV	0870755Y	E.E.PU	MONTMAILLER	Limoges	CHAM	50%
Haute-Vienne IV	0870847Y	E.E.PU	ARISTIDE BESLAIS	Limoges		8%
Haute-Vienne IV EP	0871005V	E.M.PU EP	MARCEL MADOUMIER	Limoges	REP/1 DM3	33%
Haute-Vienne IV EP	0870742J	E.M.PU EP	CORGNAC	Limoges	REP/1 DM3	50%
Haute-Vienne IV EP	0870664Z	E.M.PU EP	JOLIOT CURIE	Limoges	REP/1 DM3	33%
Haute-Vienne IV EP	0871018J	E.M.PU EP	JEAN LE BAIL	Limoges	REP/1 TPS	33%
Haute-Vienne IV EP	0871019K	E.E.PU EP	JEAN LE BAIL	Limoges	REP	100%
Haute-Vienne IV EP	0871029W	E.E.PU EP	JOLIOT CURIE	Limoges	REP/1 UPE2A/ULIS	100%
Haute-Vienne IV EP	0870988B	E.E.PU EP	MARCEL MADOUMIER	Limoges	REP	33%
Haute-Vienne IV EP	0870761E	E.E.PU EP	HENRI AIGUEPERSE	Limoges	REP	100%
Haute-Vienne IV	0871006W	E.M.PU	SAINT GENCE	Saint-Gence		8%
Haute-Vienne IV	0870357R	E.E.PU	SAINT GENCE	Saint-Gence		33%
Haute-Vienne IV	0870852D	E.M.PU	SIMONE VEIL	Verneuil-sur-Vienne		33%
Haute-Vienne IV	0871016G	E.E.PU	THOMAS PESQUET	Verneuil-sur-Vienne		100%

CIRCO	UAI	Sigle	Dénomination	Commune	Dispositifs particuliers	Décharges direction R2025
Haute-Vienne IV	0870856H	E.P.PU	VEYRAC	Veyrac		50%
Haute-Vienne V	0870426R	E.M.PU	AMBAZAC	Ambazac		33%
Haute-Vienne V	0870425P	E.E.PU	PAUL CEZANNE	Ambazac	0,5 ULIS	25%
Haute-Vienne V	0870424N	E.E.PU	JACQUES PREVERT	Ambazac	0,5 ULIS ADM	50%
Haute-Vienne V	0871025S	E.P.PU	ARNAC LA POSTE	Arnac-la-Poste		8%
Haute-Vienne V	0870795S	E.M.PU	JOLIBOIS	Bellac		8%
Haute-Vienne V	0870437C	E.E.PU	LES ROCHETTES	Bellac	ULIS	33%
Haute-Vienne V	0871014E	E.P.PU	BONNAC LA COTE	Bonnac-la-Côte		33%
Haute-Vienne V	0870984X	E.P.PU	JULES FERRY	Châteauponsac		33%
Haute-Vienne V	0875059B	E.M.PU	FRANCOISE DOLTO	Couzeix		100%
Haute-Vienne V	0875006U	E.E.PU	COUZEIX	Couzeix		100%
Haute-Vienne V	0870129T	E.M.PU	LE DORAT	Le Dorat		8%
Haute-Vienne V	0875002P	E.E.PU	LE DORAT	Le Dorat		25%
Haute-Vienne V	0870300D	E.P.PU	LUSSAC LES EGLISES	Lussac-les-Eglises		8%
Haute-Vienne V	0870305J	E.M.PU	MAGNAC LAVAL	Magnac-Laval		8%
Haute-Vienne V	0870931P	E.E.PU	MAGNAC LAVAL	Magnac-Laval		25%
Haute-Vienne V	0870890V	E.M.PU	NANTIAT	Nantiat		8%
Haute-Vienne V	0870884N	E.E.PU	LE POINT VIRGULE	Nantiat		25%
Haute-Vienne V	0870928L	E.M.PU	NIEUL	Nieul		8%
Haute-Vienne V	0870929M	E.E.PU	NIEUL	Nieul		8%
Haute-Vienne V	0870205A	E.P.PU	PEYRAT DE BELLAC	Peyrat-de-Bellac		25%
Haute-Vienne V	0870210F	E.P.PU	PEYRILHAC	Peyrilhac		25%
Haute-Vienne V	0870787H	E.M.PU	RILHAC RANCON	Rilhac-Rancon		33%
Haute-Vienne V	0870324E	E.P.PU	NELSON MANDELA CASSEPIERRE	Rilhac-Rancon		8%
Haute-Vienne V	0870323D	E.E.PU	JEAN JAURES	Rilhac-Rancon	ULIS	50%
Haute-Vienne V	0870768M	E.P.PU	SAINT BONNET DE BELLAC	Saint-Bonnet-de-Bellac		8%
Haute-Vienne V	0870367B	E.P.PU	SAINT JOUVENT	Saint-Jouvent		33%
Haute-Vienne V	0870544U	E.P.PU	SAINT LAURENT LES EGLISES	Saint-Laurent-les-Eglises		25%
Haute-Vienne V	0870493N	E.P.PU	ST SYMPHORIEN SUR COUZE	Saint-Pardoux le Lac		8%
Haute-Vienne V	0870573A	E.P.PU	SAINT PARDOUX	Saint-Pardoux le Lac		8%
Haute-Vienne V	0871004U	E.P.PU	SAINT SULPICE LES FEUILLES	Saint-Sulpice-les-Feuilles		33%
Haute-Vienne V	0870491L	E.P.PU	SAINT SYLVESTRE	Saint-Sylvestre		25%
Haute-Vienne V	0871015F	E.P.PU	BUSSIERE POITEVINE	Val d'Oire et Gartempe		25%
Haute-Vienne VI	0870887S	E.P.PU	GUY MONNEROT	Boisseuil	1 ARAMIS	100%
Haute-Vienne VI	0870752V	E.M.PU	CHATEAUNEUF LA FORET	Châteauneuf-la-Forêt		8%
Haute-Vienne VI	0870796T	E.M.PU	JACQUES PREVERT	Condat-sur-Vienne		33%
Haute-Vienne VI	0870801Y	E.E.PU	JEAN ROSTAND	Condat-sur-Vienne		100%
Haute-Vienne VI	0870969F	E.P.PU	COUSSAC BONNEVAL	Coussac-Bonneval		25%
Haute-Vienne VI	0870135Z	E.P.PU	EYJEAUX	Eyjeaux	ULIS	33%
Haute-Vienne VI	0870138C	E.M.PU	EYMOUTIERS	Eymoutiers		8%
Haute-Vienne VI	0870827B	E.P.PU	EYMOUTIERS	Eymoutiers		33%
Haute-Vienne VI	0870150R	E.P.PU	GLANDON	Glandon		25%
Haute-Vienne VI	0870151S	E.P.PU	GLANGES	Glanges		8%
Haute-Vienne VI	0870156X	E.M.PU	CHATEAU DES BAYLES	Isle		25%
Haute-Vienne VI	0870644C	E.M.PU	ST EXUPERY	Isle		25%
Haute-Vienne VI	0871024R	E.E.PU	ANTOINE DE ST EXUPERY	Isle	ULIS	100%
Haute-Vienne VI	0870164F	E.P.PU	JOURGNAC	Journac		25%
Haute-Vienne VI	0870985Y	E.P.PU	LADIGNAC LE LONG	Ladignac-le-Long		25%
Haute-Vienne VI	0870844V	E.P.PU	LINARDS	Linards		25%
Haute-Vienne VI	0870178W	E.P.PU	NEDDE	Nedde		4%
Haute-Vienne VI	0870185D	E.M.PU	NEXON	Nexon		8%
Haute-Vienne VI	0870935U	E.E.PU	NEXON	Nexon	ULIS	33%
Haute-Vienne VI	0870910S	E.P.PU	PEYRAT LE CHATEAU	Peyrat-le-Château		8%
Haute-Vienne VI	0870823X	E.P.PU	SAINT GERMAIN LES BELLES	Saint-Germain-les-Belles		25%
Haute-Vienne VI	0870726S	E.P.PU	SAINT HILAIRE LES PLACES	Saint-Hilaire-les-Places		25%
Haute-Vienne VI	0870569W	E.P.PU	SAINT MAURICE LES BROUSSES	Saint-Maurice-les-Brousses		33%
Haute-Vienne VI	0870499V	E.P.PU	EUGÈNE LAGORCE	Saint-Yrieix-la-Perche		33%
Haute-Vienne VI	0870498U	E.P.PU	MARC DEBUSSCHÈRE	Saint-Yrieix-la-Perche	ULIS	50%

CIRCO	UAI	Sigle	Dénomination	Commune	Dispositifs particuliers	Décharges direction R2025
H-V 1	0870824Y	E.P.PU	CIEUX	Cieux	RPI	8%
	0870161C	E.P.PU	JAVERDAT	Javerdat	RPI	8%
H-V 1	0870152T	E.P.PU	GORRE	Gorre	RPI	4%
	0870911T	E.P.PU	SAINT LAURENT SUR GORRE	Saint-Laurent-sur-Gorre	RPI	25%
H-V 1	0870968E	E.P.PU	SAINT BRICE SUR VIENNE	Saint-Brice-sur-Vienne	RPI	25%
	0870560L	E.P.PU	SAINT MARTIN DE JUSSAC	Saint-Martin-de-Jussac	RPI	8%
H-V 1	0870449R	E.P.PU	BEYNAC	Beynac	RPI	8%
	0870464G	E.P.PU	BURGNAC	Burnac	RPI	8%
	0870312S	E.P.PU	MEILHAC	Meilhac	RPI	8%
H-V 1	0870378N	E.M.PU	CHALUS	Châlus	RPI	8%
	0870846X	E.E.PU	CHALUS	Châlus	RPI	8%
	0870196R	E.P.PU	PAGEAS	Pageas	RPI	8%
H-V 1	0870802Z	E.M.PU	CHAMPAGNAC LA RIVIERE	Champagnac-la-Rivière	RPI	8%
	0870383U	E.P.PU	JEAN GAUTHIER	Champsac	RPI	8%
H-V 1	0875001N	E.P.PU	FLAVIGNAC	Flavignac	RPI	8%
	0870372G	E.P.PU	LES CARS	Les Cars	RPI	8%
H-V 3	0870134Y	E.P.PU	EYBOULEUF	Eybouleuf	RPI	8%
	0870148N	E.P.PU	LA GENEYTOUSE	La Geneytouse	RPI	25%
H-V 3	0870159A	E.P.PU	JABREILLES LES BORDES	Jabreilles-les-Bordes	RPI	4%
	0870744L	E.M.PU	SAINT SULPICE LAURIERE	Saint-Sulpice-Laurière	RPI	4%
	0870745M	E.E.PU	SAINT SULPICE LAURIERE	Saint-Sulpice-Laurière	RPI	8%
H-V 3	0870393E	E.P.PU	LE CHATENET EN DOGNON	Le Châtenet-en-Dognon	RPI	4%
	0870564R	E.P.PU	SAINT MARTIN TERRESSUS	Saint-Martin-Terressus	RPI	8%
H-V 3	0870311R	E.P.PU	MASLEON*	Masléon	RPI	25%
	0870356P	E.P.PU	SAINT DENIS DES MURS	Saint-Denis-des-Murs	RPI	
H-V 3	0870441G	E.P.PU	BERSAC SUR RIVALIER	Bersac-sur-Rivalier	RPI	8%
	0870168K	E.P.PU	LAURIERE	Laurière	RPI	8%
H-V 3	0870321B	E.P.PU	MOISSANNES	Moissannes	RPI	8%
	0870978R	E.P.PU	SAUVIAT SUR VIGE	Sauviat-sur-Vige	RPI	8%
H-V 5	0870839P	E.P.PU	DOMPIERRE LES EGLISES	Dompierre-les-Eglises	RPI	4%
	0870950K	E.M.PU	SAINT LEGER MAGNAZEIX	Saint-Léger-Magnazeix	RPI	4%
	0870363X	E.E.PU	SAINT HILAIRE LA TREILLE	Saint-Hilaire-la-Treille	RPI	4%
H-V 5	0870216M	E.P.PU	RANCON	Rancon	RPI	8%
	0870332N	E.P.PU	ROUSSAC	Saint-Pardoux le Lac	RPI	8%
H-V 5	0870832G	E.P.PU	SAINT AMAND MAGNAZEIX	Saint-Amand-Magnazeix	RPI	8%
	0870485E	E.P.PU	SAINT SORNIN LEULAC	Saint-Sornin-Leulac	RPI	4%
H-V 5	0870440F	E.P.PU	BERNEUIL	Berneuil	RPI	4%
	0870882L	E.P.PU	BLOND	Blond	RPI	8%
H-V 5	0870379P	E.P.PU	CHAMBORET	Chamboret	RPI	8%
	0870519S	E.P.PU	VAULRY	Vaulry	RPI	8%
H-V 5	0870855G	E.P.PU	COMPREIGNAC	Compreignac	RPI	33%
	0870518R	E.P.PU	THOURON	Thouron	RPI	8%

CIRCO	UAI	Sigle	Dénomination	Commune	Dispositifs particuliers	Décharges direction R2025
H-V 5	0870883M	E.P.PU	NOUIC	Nouic	RPI	8%
	0870318Y	E.P.PU	VAL D'ISSOIRE	Val d'Issoire	RPI	25%
H-V 6	0870462E	E.P.PU	BUJALEUF	Bujaleuf	RPC	8%
H-V 6	0870413B	E.P.PU	LA CROISILLE SUR BRIANCE	La Croisille-sur-Briance	RPI	8%
	0870570X	E.P.PU	SAINT MEARD	Saint-Méard	RPI	4%
H-V 6	0870315V	E.P.PU	LA MEYZE	La Meyze	RPI	8%
	0870725R	E.P.PU	LA ROCHE L'ABEILLE	La Roche-l'Abeille	RPI	8%
H-V 6	0875009X	E.P.PU	PIERRE BUFFIERE	Pierre-Buffière	RPI	25%
	0870362W	E.P.PU	SAINT HILAIRE BONNEVAL	Saint-Hilaire-Bonneval	RPI	8%
H-V 6	0870160B	E.P.PU	JANAILHAC	Janailhac	RPI	8%
	0870366A	E.P.PU	SAINT JEAN LIGOURE	Saint-Jean-Ligoure	RPI	8%
	0870578F	E.M.PU	SAINT PRIEST LIGOURE	Saint-Priest-Ligoure	RPI	8%
H-V 6	0870386X	E.P.PU	CHATEAU CHERVIX	Château-Chervix	RPI	8%
	0870886R	E.P.PU	MAGNAC BOURG	Magnac-Bourg	RPI	8%
	0870473S	E.P.PU	VICQ SUR BREUILH	Vicq-sur-Breuilh	RPI	25%
H-V 6	0870843U	E.P.PU	ELIE COUDERT	Saint-Bonnet-Briance	RPI	8%
	0870358S	E.P.PU	SAINT GENEST SUR ROSELLE	Saint-Genest-sur-Roselle	RPI	8%
H-V 6	0870842T	E.E.PU	CHATEAUNEUF LA FORET	Châteauneuf-la-Forêt	RPI	8%
	0870180Y	E.P.PU	NEUVIC ENTIER	Neuvic-Entier	RPI	8%
H-V 6	0870215L	E.P.PU	LA PORCHERIE	La Porcherie	RPI avec Corrèze	4%
			CORREZE (Meilhards)			
H-V 6	0870888T	E.P.PU	MEUZAC	Meuzac	RPI avec Corrèze	4%
			CORREZE (Benayes + Montgibaud)			

*RPI à décharge unique sur Masléon



- (1) Breuilaufa
- (2) Sainte Marie de Vaux
- (3) Mortemart

4 jours				
Aixe-sur-Vienne	Cognac-la-Forêt	La Roche-l'Abeille	Peyrat-de-Bellac	Saint-Martin-de-Jussac
Ambazac	Condat-sur-Vienne	Ladignac-le-Long	Peyrat-le-Château	Saint-Martin-le-Vieux
Arnac-la-Poste	Coussac-Bonneval	Laurière	Pierre-Buffière	Saint-Mathieu
Bellac	Couzeix	Le Dorat	Rancon	Saint-Maurice-les-Brosses
Berneuil	Cussac	Le Palais-sur-Vienne	Rilhac-Rancon	Saint-Méard
Bersac-sur-Rivalier	Dompierre-les-Eglises	Le Vigen	Rochechouart	Saint-Pardoux-le-Lac
Beynac	Dournazac	Les Cars	Saillat-sur-Vienne	Saint-Priest-Ligoure
Blond	Eybouleuf	Limoges	Saint-Amand-Magnazeix	Saint-Priest-sous-Aixe
Bosmie-l'Aiguille	Eymoutiers	Linards	Saint-Auvent	Saint-Priest-Taurion
Burnnac	Flavignac	Lussac-les-Eglises	Saint-Bonnet-de-Bellac	Saint-Sornin-Leulac
Bussière-Galant	Fromental	Magnac-Bourg	Saint-Brice-sur-Vienne	Saint-Sulpice-les-Feuilles
Chaillac-sur-Vienne	Glandon	Magnac-Laval	Saint-Cyr	Saint-Sylvestre
Châlus	Glanges	Meilhac	Saint-Germain-les-Belles	Saint-Victurien
Chamboret	Gorre	Meuzac	Saint-Hilaire-Bonneval	Saint-Yrieix-la-Perche
Champagnac-la-Rivière	Isle	Nantiat	Saint-Hilaire-la-Treille	Séréilhac
Champnétery	Janailhac	Neuvic-Entier	Saint-Hilaire-les-Places	Val d'Issoire
Champsac	Journac	Nouic	Saint-Jean-Ligoure	Val d'Oire et Gartempe
Chaptelat	La Croisille-sur-Briance	Oradour-sur-Glane	Saint-Laurent-les-Eglises	Vaulry
Château-Chervix	La Geneytouse	Oradour-sur-Vayres	Saint-Laurent-sur-Gorre	Vayres
Châteauneuf-la-Forêt	La Meyze	Pageas	Saint-Léger-Magnazeix	Vicq-sur-Breuilh
Châteauponsac	La Porcherie	Panzol	Saint-Léonard-de-Noblat	

4,5 jours		
Aureil	La Jonchère-Saint-Maurice	Saint-Jouvent
Bessines-sur-Gartempe	Le Châtenet-en-Dognon	Saint-Junien
Boisseuil	Masléon	Saint-Just-le-Martel
Bonnac-la-Côte	Moissannes	Saint-Martin-Terressus
Bujaleuf	Nedde	Saint-Paul
Cieux	Nexon	Saint-Sulpice-Laurière
Compreignac	Razès	Sauviat-sur-Vige
Eyeaux	Royères	Solignac
Feytiat	Saint-Bonnet-Briance	Thouron
Jabreilles-les-Bordes	Saint-Denis-des-Murs	Verneuil-sur-Vienne
Javerdat	Saint-Genest-sur-Roselle	
32		

Écoles à 8 1/2 journées dont 5 matinées : 4,5 jours		
Nieul	Peyrilhac	Saint-Gence
Veyrac		
4		

Liste des écoles ouvrant droit à la bonification liée à l'affectation dans une école " REP / REP+ / PDV"
Rentrée 2025

Class.	UAI	Type	Nom	Commune	Circonscription
REP+	0870729V	COLLEGE	PIERRE DE RONSARD	LIMOGES	
REP+	0870912U	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	DESCARTES	LIMOGES	IEN CIRCONS. HAUTE-VIENNE II
REP+	0871013D	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	LE VIGENAL	LIMOGES	IEN CIRCONS. HAUTE-VIENNE II
REP+	0870224W	ECOLE PRIMAIRE	LA BASTIDE	LIMOGES	IEN CIRCONS. HAUTE-VIENNE II
REP+	0870292V	ECOLE MATERNELLE	LE VIGENAL	LIMOGES	IEN CIRCONS. HAUTE-VIENNE II
REP+	0870645D	ECOLEPRIMAIRE	RENE BLANCHOT	LIMOGES	IEN CIRCONS. HAUTE-VIENNE II
REP	0870072F	COLLEGE	ANDRE MAUROIS	LIMOGES	
REP	0870742J	ECOLE MATERNELLE	CORGNAC	LIMOGES	IEN CIRCONS. HAUTE-VIENNE IV
REP	0871018J	ECOLE MATERNELLE	JEAN LE BAIL	LIMOGES	IEN CIRCONS. HAUTE-VIENNE IV
REP	0871005V	ECOLE MATERNELLE	MARCEL MADOUMIER	LIMOGES	IEN CIRCONS. HAUTE-VIENNE IV
REP	0870988B	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	MARCEL MADOUMIER	LIMOGES	IEN CIRCONS. HAUTE-VIENNE IV
REP	0870761E	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	HENRI AIGUEPERSE	LIMOGES	IEN CIRCONS. HAUTE-VIENNE IV
REP	0871019K	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	JEAN LE BAIL	LIMOGES	IEN CIRCONS. HAUTE-VIENNE IV
REP	0870960W	COLLEGE	FIRMIN ROZ	LIMOGES	
REP	0870764H	ECOLE MATERNELLE	JEAN MONTALAT	LIMOGES	IEN CIRCONS. HAUTE-VIENNE II
REP	0870925H	ECOLE MATERNELLE	LES HOMERIDES	LIMOGES	IEN CIRCONS. HAUTE-VIENNE II
REP	0870762F	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	JEAN MONTALAT	LIMOGES	IEN CIRCONS. HAUTE-VIENNE II
REP	0870971H	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	LES HOMERIDES	LIMOGES	IEN CIRCONS. HAUTE-VIENNE II
REP	0870791M	COLLEGE	ANATOLE FRANCE	LIMOGES	
REP	0871026T	ECOLE MATERNELLE	GERARD PHILIPPE	LIMOGES	IEN CIRCONS. HAUTE-VIENNE II
REP	0870893Y	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	MARCEL PROUST	LIMOGES	IEN CIRCONS. HAUTE-VIENNE II
REP	0870833H	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	GERARD PHILIPPE	LIMOGES	IEN CIRCONS. HAUTE-VIENNE II
REP	0870117E	COLLEGE	ALBERT CALMETTE	LIMOGES	
REP	0870664Z	ECOLE MATERNELLE	JOLIOT CURIE	LIMOGES	IEN CIRCONS. HAUTE-VIENNE IV
REP	0871029W	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	JOLIOT CURIE	LIMOGES	IEN CIRCONS. HAUTE-VIENNE IV
PDV	0870231D	ECOLE PRIMAIRE	BELLEVUE-NAUGEAT	LIMOGES	IEN CIRCONS. HAUTE-VIENNE III
PDV	0870265R	ECOLE MATERNELLE	LEON BLUM	LIMOGES	IEN CIRCONS. HAUTE-VIENNE II
PDV	0870840R	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	LEON BLUM	LIMOGES	IEN CIRCONS. HAUTE-VIENNE II
PDV	0870750T	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	VICTOR HUGO	LIMOGES	IEN CIRCONS. HAUTE-VIENNE III
PDV	0870234G	ECOLE MATERNELLE	LES BENEDICTINS	LIMOGES	IEN CIRCONS. HAUTE-VIENNE II
PDV	0870980T	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	LES BENEDICTINS	LIMOGES	IEN CIRCONS. HAUTE-VIENNE II

Annexe à la circulaire départementale du mouvement des PE

Liste des établissements sensibles ouvrant droit à bonification

Code	Cat.	Libelle
0870678P	IMP	I.AUD AIME LABREGERE LIMOGES
0870710Z	IMP	E.TCC ITEP SUZANNE LEGER ORADOUR ST GENEST
0870756Z	IMP	I.M.E. RENE BONNEFOND EYJEAUX
0870780A	IMP	I.M.E. INSTITUT MEDICO-EDUCATIF ST LAURENT LES EGL
0870850B	IMP	I.E.M. GROSSEREIX LIMOGES
0870870Y	IMP	I.M.E. ST JUNIEN
0870936V	IMP	I.M.E. LES BAYLES ISLE



**ACADÉMIE
DE LIMOGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Haute-Vienne

liste des communes rurales isolées ouvrant droit à bonification
+ communes liées par un RPI

Libellé de commune
Blond- Berneuil
Dompierre-les-Églises
Dournazac
Fromental
Ladignac-le-Long
Lussac-les-Églises
Meuzac
Moissannes-Sauviat sur Vige
Nedde
Nouic
Pageas- Chalus
Rancon- Roussac
Saint-Amand-Magnazeix- Saint Sornin-Leulac
Saint-Auvent
Saint-Bonnet-de-Bellac
Saint-Hilaire-la-Treille
Saint-Léger-Magnazeix
Val d'Issoire
Vayres

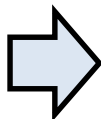
Demander sa mutation sur un poste
de direction d'école dans le cadre
du mouvement intra-départemental 2026

Solliciter une affectation à titre définitif sur un poste de direction d'école

Ce document ne concerne pas les postes de direction d'écoles spécialisées
ou les chargé(e)s d'écoles à classe unique.

Situation n°1

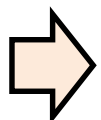
Je suis inscrit(e) sur la liste d'aptitude de directrice/directeur d'école 2024, 2025 ou 2026 du département où je souhaite me porter candidat(e) sur un poste de direction d'école de deux classes et plus.



Je peux me porter candidat(e) sur un poste de direction d'école (de deux classes et plus) sans aucune démarche particulière. Toutefois il sera nécessaire, si je ne l'ai pas déjà fait, que je suive la formation à la fonction de directrice/directeur d'école avant ma prise de fonction.

Situation n°2

Je suis inscrit(e) sur la liste d'aptitude de directrice/directeur d'école 2024, 2025 ou 2026 d'un autre département que celui où je souhaite me porter candidat(e) sur un poste de direction d'école de deux classes et plus.



Je peux me porter candidat(e) sur un poste de direction d'école (de deux classes et plus), toutefois il convient d'informer ma DSDEN d'accueil de mon inscription sur la liste d'aptitude de directrice/directeur d'école 2024, 2025 ou 2026 de mon département d'origine. Par ailleurs, il sera nécessaire, si je ne l'ai pas déjà fait, que je suive la formation à la fonction de directrice/directeur d'école avant ma prise de fonction.

Situation n°3

J'ai été inscrit(e) avant 2024 sur une liste d'aptitude de directrice/directeur d'école du département ou d'un autre département que celui où je souhaite me porter candidat(e) sur un poste de direction d'école de deux classes et plus et j'ai déjà exercé les fonctions de directrice/directeur d'école pendant 3 ans.



J'ai déjà exercé les fonctions de directrice/directeur d'école pendant au moins 3 ans alors je peux me porter candidat(e) sur un poste de direction d'école (de deux classes et plus), toutefois je devrai solliciter ma réinscription de droit sur la liste d'aptitude de directrice/directeur d'école dans le cadre du mouvement intra-départemental en suivant les étapes figurant en page n°2.

Situation n°4

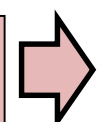
J'ai été inscrit(e) avant 2024 sur une liste d'aptitude de directrice/directeur d'école du département ou d'un autre département que celui où je souhaite me porter candidat(e) sur un poste de direction d'école de deux classes et plus et je n'ai pas exercé les fonctions de directrice/directeur d'école pendant 3 ans.



J'ai exercé les fonctions de directrice/directeur d'école plus d'un an mais moins de 3 ans alors je ne pourrai pas être affecté(e) à titre définitif sur un poste de direction d'école de deux classes et plus sauf en cas de campagne exceptionnelle ouverte par l'IA-DASEN et sous réserve d'obtenir un avis favorable de l'IEN.
J'ai exercé moins d'1 an les fonctions de directrice/directeur d'école alors je ne pourrai pas être affecté(e) à titre définitif sur un poste de direction d'école de deux classes et plus.

Situation n°5

Je n'ai jamais été inscrit(e) sur une liste d'aptitude de directrice/directeur d'école.



Je ne pourrai pas obtenir d'affectation à titre définitif sur un poste de direction d'école (de deux classes et plus).

Solliciter sa réinscription de droit sur une liste d'aptitude de direction d'école dans le cadre le mouvement intra-départemental 2026

➤ Conditions préalables et cumulatives pour solliciter sa réinscription :

- avoir été inscrit(e) sur une liste d'aptitude départementale (quel que soit le département) qui ne sera plus en cours de validité au 1^{er} septembre 2026 (soit une durée de validité égale ou supérieure à 3 ans) ;
- avoir déjà exercé 3 années en tant que directeur/directrice d'école (ou plus d'un an mais moins de 3 ans en cas d'ouverture par l'IA-DASEN d'une campagne exceptionnelle d'inscription sur la liste d'aptitude pendant le mouvement intra-départemental).

➤ Modalités :

1^{ère} étape : Lorsque vous saisissez vos vœux, cliquez sur le bouton dédié :

Votre demande validée

Votre demande a été enregistrée le : 19/12/2022 à 09 h 43.

Dernière mise à jour le : 19/12/2022 à 14 h 22.

État de la demande : Valide

Supprimer votre demande

Demander une réinscription de droit sur la liste d'aptitude de directeur d'école

Cliquez sur ce bouton si vous souhaitez vous porter candidat(e) sur un poste de direction d'école de 2 classes et plus. Ce bouton ne sera visible que pour les agents inscrits sur une liste d'aptitude de direction d'école qui ne sera plus valide à la date de la mobilité souhaitée.

2^{ème} étape : Complétez votre demande (saisie obligatoire)

- 1) Dans la partie « commentaire » vous **devez préciser** en quelle année et dans quel département vous avez obtenu votre liste d'aptitude ainsi que le nombre d'années durant lesquelles vous avez exercé en qualité de directeur/directrice d'école.
- 2) Dans la rubrique « durée d'exercice », indiquez si vous avez exercé « moins de 3 ans » ou « 3 ans et plus » les fonctions de directeur/directrice d'école.
- 3) Validez votre demande. *Vous aurez la possibilité de modifier ou de supprimer votre demande.* Vous serez informé(e) par courriel de la suite apportée à votre demande. En consultant l'application, vous verrez également où en est le traitement de votre demande avec 3 statuts possibles « en cours », « accepté » ou « refusé ».

Votre demande de réinscription de droit sur la liste d'aptitude de directeur d'école

Demande de réinscription de droit sur la liste d'aptitude de directeur d'école	En cours
Commentaire ⓘ	<input type="text"/>
Durée d'exercice	<input type="radio"/> J'ai déjà exercé trois ans en tant que directeur d'école <input type="radio"/> J'ai exercé moins de trois ans en tant que directeur d'école
<input type="button" value="Annuler"/> <input type="button" value="Valider"/>	